



C'est avec une infinie tristesse que nous avons appris le décès le 25 juin dernier à l'âge de 67 ans de notre ami et membre de la rédaction **Marc Lebrun**. Il nous a quitté de manière inopinée. Depuis quelques mois nous savions que sa santé s'était détériorée, mais personne ne s'attendait à une issue aussi tragique. Sa carrière professionnelle, inconnue de la plupart d'entre nous mérite d'être rappelée. Marc, jeune démographe frais émoulu de l'Université de Bruxelles, avait rejoint le secrétariat de l'UIESP (l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population) en 1970. La mission de l'UIESP est de promouvoir l'étude scientifique de la population, de favoriser les échanges entre chercheurs du monde entier, et de stimuler l'intérêt pour les questions de population.

Il en était devenu le directeur exécutif adjoint jusqu'à sa démission en 1994. Ainsi, pendant un quart de siècle, il a servi l'Union avec dévouement, compétence et efficacité. Sa grande culture, son attention envers les autres et sa simplicité le faisaient apprécier de tous.

Au début des années 1980, il a coordonné les activités d'un groupe de travail sur l'histoire de l'UIESP et publié un document qui reste une référence précieuse sur la vie de cette association.

Dans le cadre de ses activités philatéliques, il s'était déjà engagé à la rédaction de MARCOPHILA lors de la reprise de la revue en 1990. Les 27 articles qu'il a publiés entre 1999 et 2009 en sont le témoignage. Ensuite, il a suivi l'équipe pour former la nouvelle rédaction du 'Philatéliste Belge' comme spécialiste de la langue française qu'il maîtrisait parfaitement. Beaucoup d'entre nous se souviennent du plaisir des rencontres et des discussions avec Marc. Sa connaissance philatélique était très grande, touchant de très nombreux domaines comme le type 'Montenez', les objets postaux à port réduit des factures 1931 – 1966, les marques oblitérantes de Liège, le timbre type 'effigie royale avec V et couronne, le port frontalier Belgique – Grand Duché de Luxembourg 1850 – 1867, la privatisation des services postaux en Allemagne, les affranchissements non valables en Belgique, Congo et Rwanda-Urundi et ailleurs ou les timbres du type 'Médaillon dentelé' avec J.-C. Porrignon.

Sa plus grande spécialité était sans doute les Médaillons de Belgique, auquel il a consacré un article novateur dans le catalogue de 'Fila Kortrijk' '1852 : 'Une année-clé pour les relations postales belgo-allemande'. 'La planche IV du 20 centimes 'Médaillon', sa mise en usage publié dans Prophina n° 21 avec A.Scheirlinckx.

Il était membre de l'Académie de Philatélie de Belgique, correspondant le 8.11.1997 et titulaire le 30.10.1999 au fauteuil de R. de Vinck de Winnezele, membre de l'Académie Européenne et du Belgian Study Circle (Londres).

Juré national en traditionnelle et littérature. Avec sa collection de médaillons il obtint du grand vermeil à Bruphila 95, et la médaille d'or avec le grand prix du jury à 'Carolophilex, grand vermeil à Istanbul 1996 et de l'or à Ibra 99, Hafnia 2001 et Lubin 2001.

N'hésitez pas à nous envoyer témoignages et anecdotes concernant Marc. Nous serons heureux de lui rendre hommage en les publiant sur notre site Web.

Le Philatéliste Belge – De Belgische Filatelist

TABLE DES MATIÈRES. N°11, SEPTEMBRE 2014, 94^{ème} ANNÉE

Revue trimestrielle de la Société Philatélique Belge. Driemaandelijks tijdschrift
Met inbegrip « Land van Waas », y compris "MARCOPHILA"

Memoriam Marc Lebrun	128
Table des matières	129
Philippe Lindekens : 'La Poste Chérifienne'	130
James Van der Linden : 'La griffe 'T' 1875-1879'	169
Vincent Schouberechts : 'La firme Enschedé'	173
Francis Kinard : 'Les marques départementales en Italie'	185

Couverture.

'La Kasbah des Oudayas' Les Chérifs alaouites se disent originaires de Yanboâ an-Nakhil, une oasis située dans la péninsule arabe, appelés à venir au Maroc par de nobles pèlerins berbères du Tafilalet au XIIIe.

En 1757 la montée de Mohammed III du Maroc au trône, un profond croyant dont le principal souci est le développement de son sultanat, amorce le début d'une nouvelle ère.

Mohammed III penchait pour une politique plus souple. Il allège les impôts et conclut la paix avec les Espagnols après avoir repris Mazagan aux Portugais. Tout aussi soucieux de l'économie, il signe des traités commerciaux avec le Danemark, la Suède, l'Angleterre, l'Espagne, le royaume de Naples, la République de Venise et les jeunes États-Unis. Le Maroc est d'ailleurs le premier pays à reconnaître l'indépendance américaine.

Les successeurs subissent la politique expansionniste européenne, et de par ce fait participent avec les Algériens dans leurs guerres contre la France (défaite en 1844, puis guerre hispano-marocaine de 1860). Les tensions avec les puissances occidentales se poursuivront durant plus de trente ans. Et le Maroc parviendra tant bien que mal à préserver son indépendance, du moins jusque sous le règne de Hassan Ier. En 1906, la Conférence d'Algésiras placera le Maroc sous contrôle international et accordera à la France des droits spéciaux contestés par l'Allemagne de Guillaume II, qui convoite l'Empire chérifien et se heurte aux appétits français.

L'article sur la Poste Chérifienne traite l'aspect philatélique de 1891 à 1914. une vue générale des émissions, affranchissements et destinations. (p. 130).

SPhB

Présidente d'honneur - Erevoorzitster:	Mme Elisabeth Mossiat-Detrigne
Voorzitter - Président:	Leo De Clercq RDP
Vice-président - Ondervoorzitter :	Charlie Bruart
Trésorier - Penningmeester :	Yves Vertommen
Secretaris - Secrétaire :	Vincent Schouberechts
Administrateurs - Beheerders :	Guy Coutant, Mark Bottu, Jean Duson
Rédaction-Redactie 'Philatéliste Belge' y compris MARCOPHILA en 'Land van Waas'	
Hoofdredacteur - Rédacteur en Chef :	James van der Linden RDP
Redactie - Rédaction :	Leo De Clercq RDP, Donald Decorte, Vincent Schouberechts, Pol Wijnants.
Verantwoordelijk uitgever - Editeur responsable	Patrick Maselis RDP

Abonnement: per annum Belgique/ België. : 30 € Buitenland/ Etranger : 40 € :

Patrick Maselis, IBAN BE50 7380 2256 1818 BIC KREDBEBB

Philippe Lindekens

Au milieu du XIX^{ème} siècle, 4 grandes puissances européennes vont se « disputer » le Maroc pour des raisons économiques, politiques et stratégiques. Les Anglais défendaient la libre circulation dans le détroit de Gibraltar (en voulant contrôler l'autre rive) dont l'importance s'était accrue depuis l'ouverture du canal de Suez en 1869 (la route des Indes passant désormais par Gibraltar). Les Français voulaient occuper l'ensemble du Maghreb, ayant déjà colonisé l'Algérie et ne voulant pas d'une autre puissance comme voisin, les Espagnols revendiquaient leur présence historique à Ceuta & Melilla et les Allemands y avaient des intérêts économiques de comptoirs côtiers.

Toutes les nations européennes sont d'accord pour voir dans le Maroc, un moyen de trouver d'autres débouchés pour leur économie. Les ports côtiers sont des escales idéales pour le commerce maritime telles que Tanger, Casablanca, Mogador, Alcazar, Rabat, etc... ; ils voient y débarquer des commerçants de tout pays.

A cette époque, l'empire chérifien n'est nullement unifié, le sultan ne contrôle que certaines cités et le reste du pays est confronté à des luttes tribales permanentes.

Du point de vue postal, c'est la France qui la première ouvre un bureau de poste en 1849 (au consulat de Tanger), suivi de la Grande – Bretagne en 1857 et de l'Espagne en 1861. Par contre l'Allemagne n'ouvre son premier bureau de poste qu'en 1899 ! Ces postes étrangères vendent leurs propres timbres et transportent les lettres de leurs ressortissants essentiellement vers leurs métropoles. Pour combler l'absence d'un réel réseau postal intérieur au Maroc, divers commerçants vont mettre en place des circuits entre les villes où ils y ont des intérêts commerciaux. Cela mènera à la présence de 17 postes locales privées.

Toutes ces initiatives locales et les postes étrangères nuisent à l'image du Sultan Moulay Hassan 1^{er}, le privant de rentrées financières importantes et de plus, le Maroc ne faisant pas partie de l'Union Postale Universelle (UPU), il doit passer par ces postes étrangères pour le courrier international.

1^{ère} période - Les cachets Maghzen

En 1891, le Sultan (Maghzen) commence des essais pour la mise en place d'un système postal chérifien en reliant Marrakech à Mazagan. Vu les excellents résultats de cet essai, en novembre 1892, il promulgue un décret (dahir du 2 Djomada el Aouala – 22 nov 1892) instituant un service postal comprenant 8 lignes d'acheminement du courrier entre 13 villes du pays : Azemmour - Casablanca (Dar-el-Beïda), El Ksar – Fes (Fas) – Larache (El Araïch) – Marrakech (M'rakch) – Mazagan (El Jdida) – Meknes (M'knas) – Mogador (El Souira) – Rabat (El Rbat) – Safi (Asfi) – Tanger (T'nja) – Tétouan.

Les facteurs (appelés « Rekkas ») parcourraient de grandes distances à pieds, remettaient leurs sacs postaux aux responsables des bureaux (appelés « Amine ») qui y prélevaient les lettres (après avoir fait sauter le sceau) pour leur bureau et y remettaient les lettres pour les autres bureaux, après y avoir apposé l'empreinte de son cachet octogonal (appelé « cachet Maghzen »).

Le décompte des lettres prélevées et celles rajoutées était inscrit sur une feuille de route, visée, oblitérée et insérée dans le sac postal qui était ensuite scellé.

Les premiers cachets Maghzen de la période d'essai étaient rectangulaires (avec ou sans coins coupés) ; ceux utilisés à partir de 1892 sont octogonaux ou ronds. Les cachets octogonaux sont réservés aux courriers privés et commerciaux ; les ronds sont destinés aux courriers administratifs du Maghzen. Ces cachets en arabe portent en leur centre le nom de la ville, au dessus la mention « par Dieu » et en dessous « le(a) protégé(e).

Les lettres pesant jusqu'à ½ once (15 grammes) devaient payer 1 mouzouna ; entre ½ et 1 once, 4 mouzouna et entre 1 et 1 ½ once, 6 mouzouna.

Voici quelques exemples de cachets Maghzen octogonaux que l'on rencontre facilement sur fragments. Les cachets ronds sont beaucoup plus rares, même sur fragments.



Voici un bloc feuillet commémoratif des 100 ans de la création de la poste Maghzen (1892-1992) à 5,00 DH avec illustration du « dahir » (décret) et du portrait du sultan Moulay Hassan 1^{er} + 3 cachets Maghzen ronds et 3 octogonaux de Rabat dans les 6 couleurs rencontrées : le violet, le bleu, le noir, le vert, le rouge et l'orange.



MAZAGAN
Type II
ENCRE NOIRE



MOGADOR
Type II
ENCRE ORANGE



EL KSAR
Type I
ENCRE NOIRE

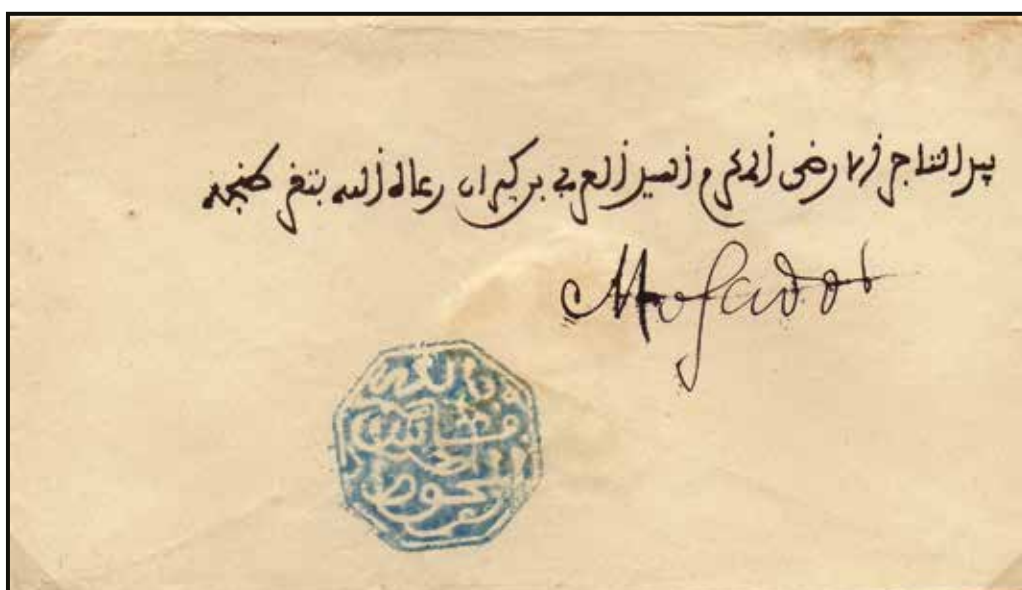


TETOUAN
Type II
ENCRE VIOLETTE



5 cachets ronds de **Tanger** en violet, noir, bleu vert et orange
(scans regroupés par Mr Jean-Michel Vaca à partir de diverses collections)

Les lettres complètes sont rares. Aucun cachet n'était apposé à l'arrivée. Ne faisant pas partie de l'UPU, ces lettres sont majoritairement destinées à l'intérieur et essentiellement entre marocains - lettres privées ou commerciales. Exceptionnellement, on rencontre des lettres vers des destinations étrangères.

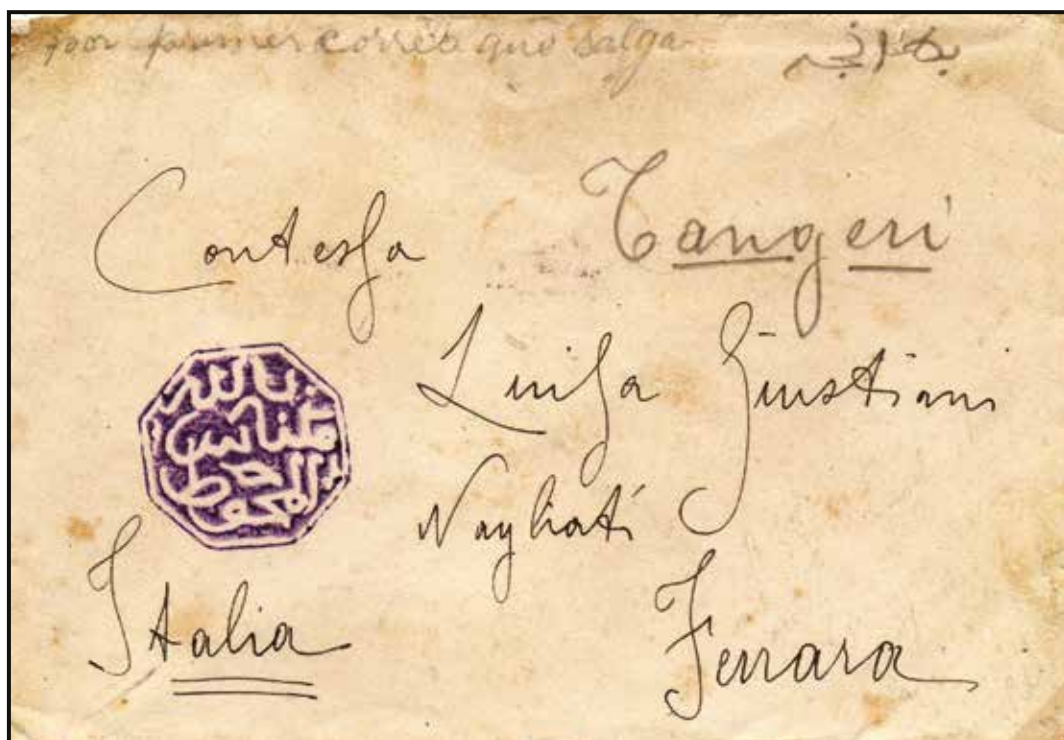


Lettre expédiée de Fes à Mogador – cachet Maghzen de Fes à l'encre bleue
Adresse en arabe et ville de destination rajoutée en français.



Lettre expédiée de Marrakech à destination de Casablanca
Cachet Maghzen de Marrakech type III (selon Cotter) à l'encre violette
Adresse bilingue appliquée au composteur.

Les lettres adressées à des européens sont plus rares.



La lettre a été postée à MEKNES pour être acheminée sur FERRARA en Italie. Le préposé de la poste arabe devait encaisser le transport MEKNES - TANGER (et apposer son cachet) + le transport MAROC - ITALIE.

Parvenue à TANGER, la poste arabe devait la remettre à une poste européenne (il n'y avait pas de bureau italien) selon le plus proche départ de navire vers un port méditerranéen et payer le port « outremer » (transfert de ce qui avait été encaissé au départ de MEKNES). La poste européenne sanctionnait ce règlement en apposant le timbre correspondant.

Dans le cas présent, la lettre semble avoir été remise au bureau espagnol de Tanger qui apposa la note au crayon en espagnol = « POR PRIMER CORREO QUE SALGA », c'est à dire: "par premier courrier qui se présente" = au premier navire en partance.

Ce qui conforte l'hypothèse que le destinataire est une personnalité. La lettre a pu être remise au capitaine d'un navire pour l'Italie qui la transporte gratuitement et la fait remettre, sans passer par le circuit postal (pour ne pas concurrencer les services postaux qui s'organisaient à peine, c'est comme cela que ça se passait encore. Si elle a vraiment fait son trajet Meknès-Ferrara, c'est la seule explication dans le contexte d'époque.)

Dans le cas contraire...elle est restée en souffrance dans les archives de la poste arabe de Tanger; puis....évitons de romancer...!

Réflexions : TANGERI c'est TANGER en ItalienLa lettre est adressée en Italie....mais il n'y a pas de bureaux italiens au Maroc et un bureau de poste privée locale dit "anglo-italien"; à Mazagan. C'est probablement le postier lettré, du bureau de Meknes qui a écrit cette mention comme une GRIFFE DE DESTINATION à l'usage du préposé qui composait les paquets de courriers, groupés par destinations.

Bilan et conclusions sur près de 20 ans d'utilisation des cachets Maghzen :

Le bilan de cette aventure est médiocre ; la poste chérifienne périlite alors que les postes étrangères prospèrent ainsi que les postes privées qui se multiplient.

La poste du Sultan présente beaucoup d'inconvénients : la lenteur du service à pied, la non régularité, l'impossibilité d'envoyer des lettres en recommandé, l'absence de contrôle interne, la fraude des employés déclarant moins de lettres qu'ils n'en convoyent et s'octroyant la différence, poussés à ces méthodes pour cause de paiements irréguliers de leur salaire. La poste chérifienne est donc déficitaire !

2^{ème} période – Les timbres de la Poste Chérifienne

Le 25 décembre 1911, le sultan Moulay Abdel Aziz décide de reprendre les choses en main en réorganisant les services et en confiant la direction de l'Administration Chérifienne des Postes, Télégraphes et Téléphones à un Français, Mr Biarnay. Ce dernier réorganise complètement le fonctionnement de la poste chérifienne en y apportant une gestion européenne, des employés européens comme chef de bureaux et des améliorations importantes comme l'introduction des timbres, prise en charge de tous les objets et services analogues aux postes européennes, chevaux pour les rekkas, des haltes, des salaires réguliers, des contrôles avec gratification et amende, la régularité du service, etc...

Les services furent prêts le 1^{er} mars 1912. Les premiers résultats sont excellents et bien supérieurs à ceux atteints par les postes européennes en place. Même en avril 1912, lors des événements de Fès, les rekkas chérifiens purent réaliser la liaison entre la ville assiégée et Tanger ou Rabat via des dispositions particulières.

Les timbres apparaissent le 25 mai 1912 améliorant ainsi encore la diffusion du service par la vente et l'affranchissement préalable du courrier. C'est le succès et en moins de 5 mois de fonctionnement, plus de 500.000 objets sont transportés !

La mise en protectorat français du Maroc en 1912 suite aux accords d'Algésiras, entraîne la fusion de la poste chérifienne avec la poste française en novembre 1913. La poste française élimine ainsi son principal concurrent.

Le général de division commandant les TMO (Troupes du Maroc Occidental) avait aussi demandé au Résident Général de charger la Poste Chérifienne du transport du courrier de la Poste aux Armées sur tout le territoire. Les militaires profitèrent souvent de ce service plus rapide que la poste militaire et ce malgré le paiement de l'affranchissement de 10 mouzouna alors qu'il bénéficiait de la Franchise Postale Militaire.

L'exploitation était assurée par 20 bureaux (avec un receveur français et un adjoint marocain) dont 2 Recettes Principales (Tanger et Casablanca), 8 Recettes Simples (Rabat, Arbaoua, Fez, Meknès, Mazagan, Marrakech, Saffi et Mogador) et 10 Recettes Auxiliaires (Arzila, Mèhédy, Kénitra, Souk El Arba du Gharb, Séfrou, Fort Petit-Jean, Fedhala, Settati, Sidi Ali et Azemmour). Les 108 rekkas desservaient 15 lignes différentes à travers le pays.

A.- Les timbres de la Poste Chérifienne

Le 20 janvier 1912, Mr Biarnay passe commande au graveur Mr Paul Leyat (Paris) d'une série de 6 timbres (1m, 2m, 5m, 10m, 25m & 50m). La fourniture comprenait le dessin, la gravure sur bois, la constitution des planches, et l'impression au tirage demandé. Les imprimeurs furent Lecoq, Mathorel & Ch. Bernard.

A.1 le sujet du timbre

Le sujet du timbre représente la Mosquée des Aïssaouas et son palmier à Tanger vu au travers d'une porte de style hispano-mauresque. En haut du timbre, l'inscription en arabe signifie « Postes du Maghzen » est encadrée par deux étoiles à 5 branches. En bas, la valeur en mouzounas.



Les **Aïssaouas** forment l'une des confréries les plus connues du Maroc. Fondée au XVI^e siècle par Sidi Mohamed Ben Aïssa, cette confrérie religieuse se rattache au soufisme, qui est la voie mystique et ésotérique de l'Islam. Son centre spirituel (zaouia) principal se trouve à Meknès où son fondateur est enterré. Sidi Mohamed Ben Aïssa serait né en l'année 872 de l'hégire c'est à dire en 1465-1466.

La **Grande Mosquée** est située dans la Medina. Dans la haute antiquité, le site accueillait un temple romain dédié à Hercule ; les musulmans y batirent une mosquée que les Portugais transformèrent en église. Après la défaite anglaise de 1684, Moulay Ismail y construisit la Mosquée actuelle qui fut agrandie par Moulay Slimane en 1815.

Mouzouna = monnaie marocaine de la fin du XIX^e siècle et ayant cours jusqu'à la mise en place du protectorat. Monnaie en cuivre, ayant un cours uniforme dans tout le pays (c'est la seule). 400 mouzounas = 1 rial.

A.2 Planche I – 1^{er} tirage

Caractéristiques :

- 1m – YT1 – gris clair – tirage = 50.000 timbres
- 2m – YT2 – lilas – tirage = 50.000 timbres
- 5m – YT3 – vert-bleu – tirage = 200.000 timbres
- 10m – YT4 – vermillon – tirage = 200.000 timbres
- 25m – YT5 – bleu – tirage = 100.000 timbres
- 50m – YT6 – violet-gris – tirage = 100.000 timbres

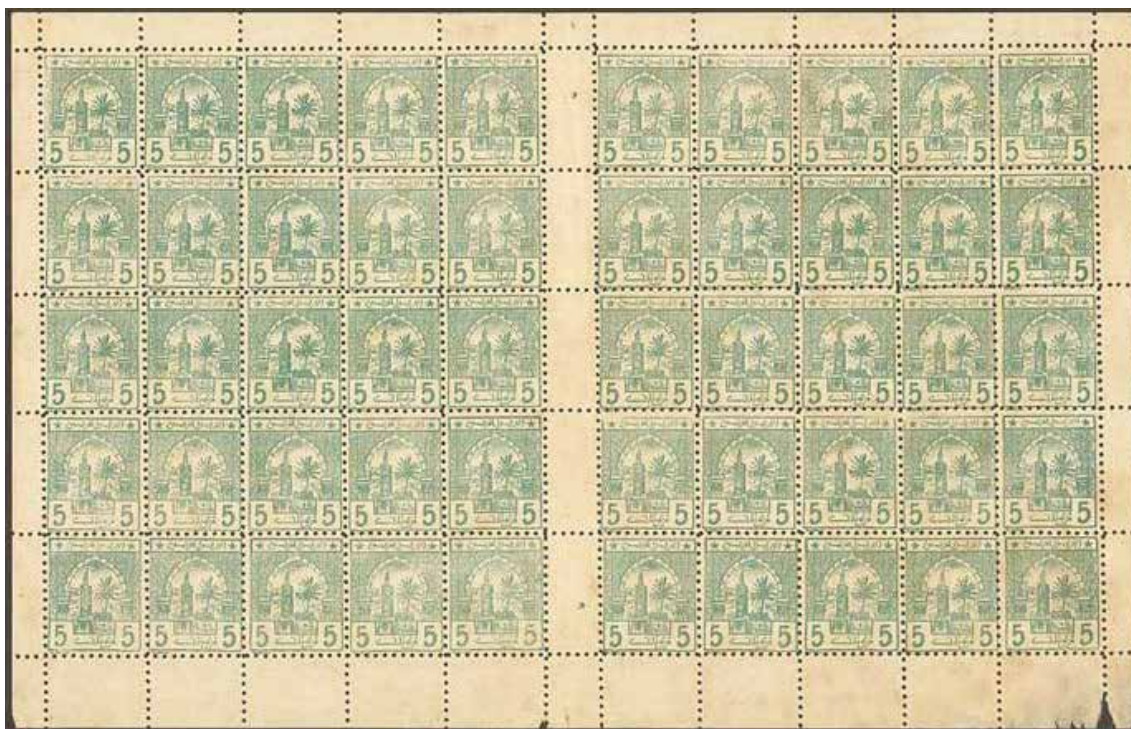
Feuille de 50 timbres avec 2 panneaux de 5x5 timbres

Marge étroite de 2mm

Papier blanc médiocre

Dentelure = 11

Les 1m, 25m et 50m ne portent pas le nom du graveur en marge inférieure gauche.

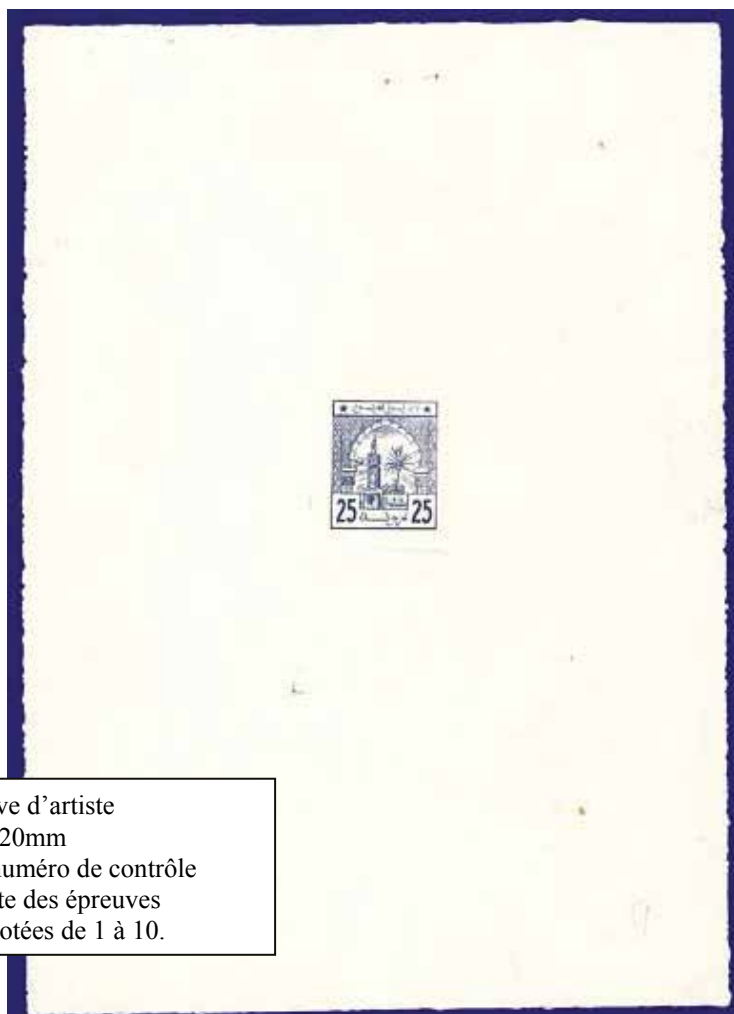


(vente internet)

Interpanneau avec 2 traces de clous de fixation, pas de numéro de planche, ni de numéro, de feuille. Marge trop étroite rendant difficile la perforation – les exemplaires bien margés et bien centrés sont rarissimes.



Tous les essais sont non dentelés et sont rares.



Épreuve d'artiste
170x120mm
Sans numéro de contrôle
Il existe des épreuves
numérotées de 1 à 10.



5m vert surimprimé
en

A.3 Pénurie de timbres

Vu le succès de la Poste Chérifienne, les timbres sont rapidement épuisés ; une nouvelle commande est adressée le 4 septembre 1912. Les timbres seront livrés le 14 février 1913.

Faute de timbre, le 13 février 1913, le bureau de poste de Rabat surchargea des 50m manuellement « 05 » (YT7) et « 0,10 » (YT8) à l'encre rouge à l'aniline, à l'aide d'un cachet en caoutchouc. 100 timbres de chaque valeur furent surchargés. Ces timbres extrêmement rares n'ont eu cours qu'une seule journée puisque le second tirage sera disponible le lendemain. Les cachets et les timbres invendus furent détruits.



(archive vente publique)

A.4 Planche II – 2^{ème} tirage

Second tirage sur une nouvelle planche mise en vente le 14 février 1913.

Caractéristiques : tirage 200.000 timbres de chaque valeur

- 1m – YT9 – gris
- 2m – YT10 – brun-lilas
- 5m – YT11 – vert-bleu
- 10m – YT12 – vermillon
- 25m – YT13 – bleu
- 50m – YT14 – violet-gris

Feuille de 150 timbres avec 6 (3x2) panneaux de 5x5 timbres

Marge large de 3mm

Papier blanc

Dentelure = 11

Les 1m, 2m, 25m et 50m ne portent pas le nom du graveur en marge inférieure gauche.



Personnellement je n'ai jamais rencontré ces feuilles entières de 150 timbres ; par contre, on rencontre en vente des feuilles de 2 panneaux de 25, analogues à celles du premier tirage. Est-ce que les feuilles de 150 ont été découpées à l'époque en feuilles de 50 timbres de 2 blocs pour en faciliter la manipulation et le stockage dans les bureaux de poste.





Encadrement des blocs de 25 par une bande de 4mm de la même couleur que le timbre.
Les feuilles portent un numéro de matricule en bleu, en rouge et en noir.

Les essais sont non dentelés sur papier normal et sur papier couché. On trouve aussi des 50m avec réimpression sur papier tourné de 90°.



Un tirage d'essai fut aussi réalisé sur papier Japon avec filigrane, connu uniquement pour les 4 premières valeurs.



A.5 Planche II – 3^{ème} tirage

Un troisième tirage fut fourni le 16 mai 1913 avec une nouvelle caractéristique par rapport au tirage précédent = **teinte de fond crème très claire**.

Curieusement, seules les 4 premières valeurs servirent à l'affranchissement alors que les 6 valeurs existent en essai non dentelé. Le tirage fut de 15.300 timbres pour les 1m & 2m et 58.800 timbres pour les 5m & 10m. Ces timbres sont quasi impossibles à distinguer du tirage précédent, surtout à cause de la conservation difficile du second tirage, vieillissant les timbres et amenant par le fait même une teinte de fond analogue à celle du 3^{ème} tirage.



Essai du 3^{ème} tirage mais avec **fond crème foncé**

B. Les oblitérations de la Poste Chérifienne

Une grande diversité d'oblitérations se rencontre sur les timbres de la Poste Chérifienne.

Depuis 1912, plusieurs philatélistes ont recensés ces différents cachets, les ont classés par types et ont même attribués des indices de rareté voire des cotations dans des catalogues spécialisés.

Par contre, il reste encore à en justifier la nécessité et l'emploi d'une telle diversité. Ce n'est hélas pas chose facile, vu la rareté du courrier et surtout la rareté de la plupart des bureaux à l'exception de Fes, Tanger, Rabat & Meknes.

Parcourons les diverses possibilités en multiples couleurs dont le noir (habituel), rouge, violet & bleu :

- Variation de diamètres des cachets allant de 27mm à 35mm (en exemple, Rabat à 29mm et 35mm)



- Autre type de caractères que les classiques « bâton »



- textes bilingues (Français/Arabe) ou unilingue (Arabe) – exemple FES



- variation de la date : creux sans date, date manuelle, avec bloc dateur selon notre calendrier grégorien ou selon le calendrier Hégire (exemple = Salé),



- griffes bilingues (voir chapitre Histoire Postale – griffe de destination)



- griffes « POSTES CHÉRIFIENNES »



- ancien cachet Maghzen (ex. Meknes)



C. Histoire postale

Peu de choses ont été écrites à ce jour en ce qui concerne l'histoire postale de la Poste Chérifienne, que ce soit pour la période du 25 mai 1912 au 30 sept 1913 ou pour la fusion des Postes Françaises et Chérifiennes ou encore de l'utilisation des timbres chérifiens à Tanger jusqu'en 1925. La première période de 1892 à 1912 avec l'utilisation des cachets Maghzen offre peu d'histoire postale par l'absence de cachet de passage ou d'arrivée et surtout par l'absence de bloc dateur.

Ayant été « éduqué » par notre regretté André Jeukens, à collectionner par chapitre, je vais essayer d'ouvrir le voile afin de vous faire découvrir l'extrême richesse de cette histoire postale.

C.1 Administration postale

Le Maghzen Moulay Hafid nomma Mr Biarnay comme directeur de l'Administration Chérifienne des Postes, Télégraphes et Téléphones & Mr Ben Chekroum fut nommé Amine des Postes à Tanger.

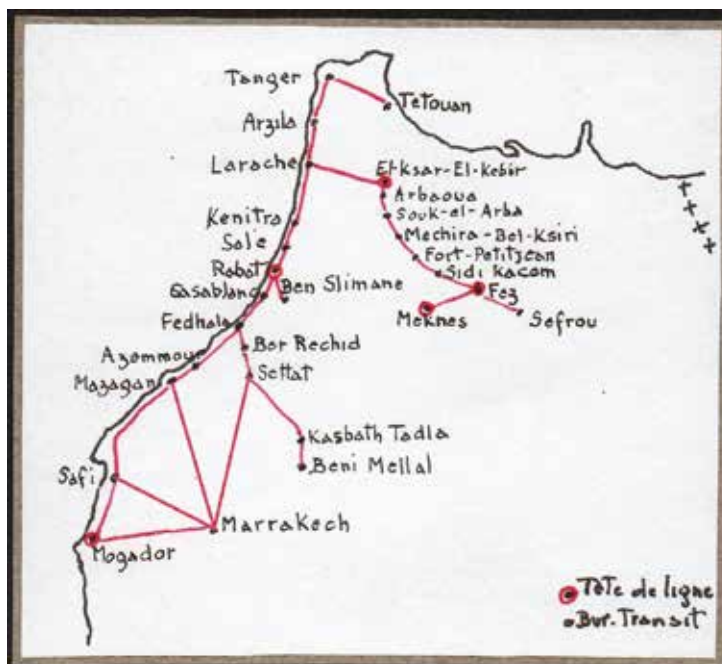
L'administration postale de la poste chérifienne se trouvait à Tanger, place du petit Soko.

Les rekkas (auxiliaires transportant le courrier), marcheurs sélectionnés, organisés en corporations, étaient parmi les plus curieux types du Maroc. Ils étaient capables, en courrier spécial, de parcourir les 260 Km entre Tanger & Fes, en 45 heures sans relais. Mr. Biarnay accéléra encore ce service, en les mettant à cheval et en créant des relais sur leurs trajets. Ces auxiliaires étaient fidèles à leur mission qu'ils remplissaient souvent au péril de leur vie (ils n'étaient pas armés) ; combien ne furent pas attaqués et dévalisés. La poste marocaine leur rendit hommage avec le timbre commémorant le 50^{ème} anniversaire de la création de la Poste Chérifienne en 1962.



Les Rekkas desservait les lignes suivantes :

- Tanger – Larache via Arzila
- Tanger – Tétouan
- Tanger– Fez via El Ksar, Arbaoua, Souk el Arba du Gharb, Mechra bel Ksiri, Fort Petit-Jean
- Tanger– Rabat
- Fez– Rabat via Meknes
- Rabat – Casablanca
- Casablanca – Marrakech
- Casablanca – Mazagan
- Mazagan – Marrakech
- Saffi – Marrakech
- Mazagan– Saffi
- Saffi – Mogador
- Larache – Souk el Arba
- Fez – Sefrou
- Arbaoua – Ouezzan



C.2 1^{ère} période : 1^{er} mars au 25 mai 1912 / avant les timbres

La Poste Chérifienne réorganisée par Mr Biarnay fut opérationnelle le 1^{er} mars 1912 et commença à fonctionner sans les timbres qui seront disponibles seulement le 25 mai 1912. Les rares lettres que j'ai rencontrées sont toutes liées à l'envoi des télégrammes qui font partie de la même administration que la Poste Chérifienne.



Télégramme parti de Casablanca le 15 mars 1912 à destination de la ville.

Cachet de départ : Casablanca type 2 – 28mm en bilingue – encre noire – Franchise postale

Adresse biffée et réexpédition le même jour avec affranchissement français vers Paris où elle parvint le 30 mars. Divers cachets de facteurs et recherches infructueuses. Mention « Revoir Casabl » en rouge. Retour probable.



Lettre expédiée du bureau de Poste Télégraphique du Sultan Moulay Hafid par un militaire des Troupes débarquées au Maroc.

Expédiée de Fès le 16 mars 1912 à destination d'Amiens où elle arriva le 11 avril – long trajet !

Franchise postale militaire mais transportée par la poste chérifienne jusque Tanger (curieusement aucun transit marocain)



C.3 2^{ème} période : 25 février 1912 au 31 septembre 1913 **du début des timbres jusqu'à la fusion.**

C.3.1 Courriers privés en international - affranchissements mixtes

Pour rappel, la Poste Chérifienne n'est pas membre de l'UPU (on ne lui en a pas laissé le temps) et les envois vers l'extérieur du pays devaient passer par les Postes Européennes avec un affranchissement complémentaire. Cet affranchissement était apposé dès le départ par l'expéditeur mais n'était oblitéré que lors de la remise des envois par la Poste Chérifienne à la Poste Européenne en question (selon la nationalité du timbre additionnel). 99% des plis passaient par la poste française - les plis passant par la poste anglaise ou allemande sont rarissimes. Les affranchissements mixtes sont peu courants et le collectionneur pourra aussi rechercher diverses compositions de l'affranchissement, autant pour la poste chérifienne que pour la poste européenne.



Lettre expédiée de Souk El Arba le 21 octobre à destination de Paris où elle parvint le 29 octobre ; arrivée à Tanger le 24 octobre. Remise à la poste française le même jour.

Griffe au départ : SOUK EL LARBA type 1 – 50mm en bilingue – encre violette

Passage : Tanger type 3 – 27mm bilingue – encre noire

Passage : Postes Cherifiennes type 1 – 72mm – encre violette

Tarif : courrier privé → affranchissement mixte

- 1^{er} échelon intérieur = 10m et 10c vers la France

Affranchissement :

- 5m vert – 1^{er} tirage - Planche I – paire horizontale
- 10c Mouchon surchargé 10 (centimos) et en arabe –YT 29



Carte-vue expédiée de Fes le 12 septembre 1913 à destination d'Ayrshire / Scotland ; à Tanger elle fut confiée à la poste anglaise le 17 septembre. (British Post Office – D)

Cachet de départ : Fes - type 7 – 32mm en arabe avec date – encre noire

Tarif : carte-vue = 10m (intérieur chérifien) et 10c (poste anglaise)

Affranchissement : mixte

- 10m vermillon – 2^{ème} tirage - Planche II
- 1 penny rouge surchargé 10 CENTIMOS & MOROCCO AGENCIES

C.3.2 Courriers intérieurs

Comme tous les courriers émanant des Colonies, les plis intérieurs sont plus rares que ceux vers la mère patrie, voire même plus rares que vers les autres destinations internationales. Ils ont dû être conservés et ramenés en Europe pour se retrouver sur nos marchés philatéliques. Nombre de ces lettres portent aussi diverses inscriptions et calculs car faute de papier, les enveloppes servaient de papier de brouillon aux autochtones.



Lettre partie de Tanger le 23 mars 1913 à destination de Meknes.

Cachet de départ :

Tanger – type 2 – 29mm en bilingue – encre noire

Tarif :

lettre intérieure = 10m

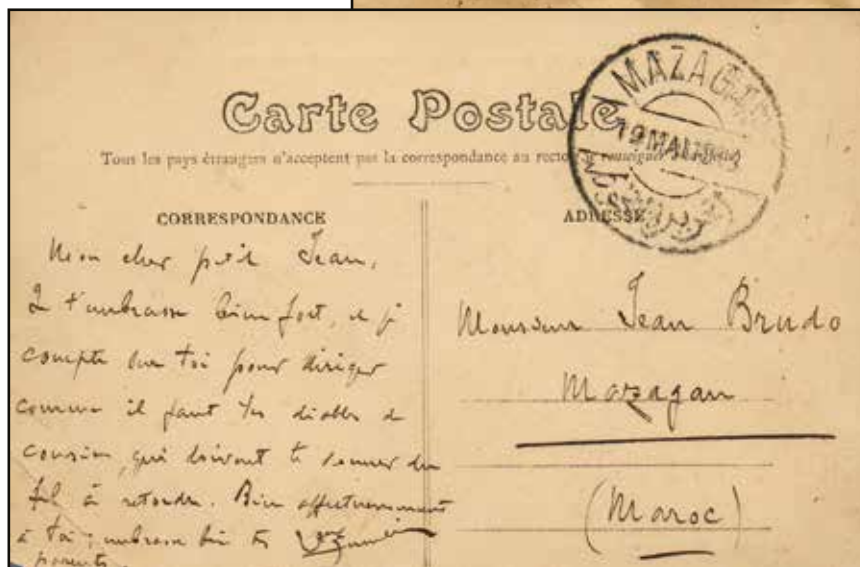
Affranchissement :

- 5m vert – 2^{ème} tirage

Planche II

Adresse en arabe :

« Pour Monsieur Allal Bousfima (Dieu le Protège) à Meknes »



Carte-vue expédiée de Rabat le 16 mai 1913 à destination de Jean BRUDO (créateur d'une des Postes Locales Privées) à Mazagan où elle parvint le 19 mai.

Cachet de départ : Rabat - type 1 – 35mm en bilingue – encre violette

Arrivée : Mazagan - type 1 – 35mm bilingue – encre noire

Tarif : CV intérieure = 10m

Affranchissement : 10m vermillon – 2^{ème} tirage - Planche II

C.3.3 Courriers des T.M.O.

Les T.M.O. (Troupes d'occupation du Maroc Occidental) furent les principaux utilisateurs de la Poste Chérifiennne du moins en ce qui concerne le volume de lettres transportées. Bien que bénéficiant de la franchise postale militaire, les soldats et officiers affranchirent leur courrier des timbres chérifiens pour profiter de ce service intérieur beaucoup plus rapide que celui de la poste militaire française. Une fois les lettres parvenues à Tanger (ou plus rarement à Casablanca), elles poursuivaient leur chemin vers la France via la Poste Française mais cette fois sous couvert de la Franchise Postale. On ne peut donc pas parler d'affranchissement mixte, bien que toutefois, deux Postes différentes aient participé à l'acheminement du courrier au départ du Maroc.



Lettre partie du secteur postal 219 (Fes) le 7 mars 1913 et remise aux Postes Chérifiennes le 8 mars à destination de Dijon où elle parvint le 17 mars ; passage par Tanger. Remise à la Poste Française de Tanger le 12 mars, elle poursuit sa route en franchise postale vers la France (TMO).

Cachet de départ : FES – type 3 – 31mm bilingue – encre noire

Passage : Tanger – type 2 – 29mm bilingue – encre noire

Passage : Postes Chérifiennes – type 3 – 69 mm – encre violette

Tarif : 1^{er} échelon intérieur = 10m + franchise militaire vers la France

Affranchissement : 10m vermillon – 2^{ème} Tirage - planche II

Expéditeur : cachet violet « 1^{er} REGIMENT DES TIRAILLEURS ALGERIENS / MAROC / 6^{ème} BATAILLON »



Lettre partie de Fès le 10 août 1913 à destination d'Alençon / Orne où elle parvint le 19 août ; passage par Tanger le 14 août. Remise à la poste française le même jour.

Départ : FES - type 3 – 31mm en bilingue – encre noire

Passage : TANGER - type 2 – 29mm bilingue – encre noire

Tarif : 10m intérieur et franchise militaire (TMO)

Affranchissement :

- 1m gris perle – 2^{ème} tirage - Planche II – paire verticale
- 1m gris foncé – 3^{ème} tirage – Planche II – isolé + isolé avec interpanneau
- 2m lilas – 2^{ème} tirage – Planche II – paire horizontale + isolé

C.3.4 Courriers des TMO en franchise postale intérieure

La correspondance officielle des TMO fut transportée par la Poste Chérifienne en Franchise Postale sur demande du commandant des TMO au Résident Français du Maroc.

Lettre partie de Rabat le 21 mars 1913 à destination Dar Bel Hamez (?) ; passage par Poste de Fort Petit Jean.

Cachet de départ : Rabat - type 1 – 35mm bilingue – encre violette

Passage : Poste de Fort Petit Jean - type 1 – 28mm français – encre noire

Tarif : SM – franchise militaire des TMO – courrier militaire via Postes Chérifiennes



C.3.5 Recommandation

Dès 1912, les postes chérifiennes utilisèrent des étiquettes de recommandation :

- De couleur rosâtre
- dentelée
- pré-imprimée en noir dans un double encadrement (36x18mm) – impression décentrée vers le coin supérieur gauche de l'étiquette
- mention « R » (h=10mm)
- mention « N° » (h=5.5mm) , suivi de petits points sur une longueur de 18mm
- format de l'étiquette : j'ai rencontré
 - 51 x 27mm à ARBAOUA, FES (fig 1 & 3)
 - 49 x 30mm à TANGER (fig 4)
- certains portent en plus la griffe du bureau ; j'ai déjà rencontré
 - FES-A (en violet) (fig 3)
 - TANGER (en bleu) (fig 4)
- D'autres ont indiqué au crayon le bureau de départ : j'ai rencontré
 - SEFROU (appliqué au crayon) (fig 2)
- Et évidemment, certains ne porte aucune mention, mais le postier y a apposé le dateur du bureau : j'ai rencontré
 - ARBAOUA (fig 1)

Le numéro du recommandé était appliqué manuellement au composteur, en noir, probablement préalablement.

Lorsque la lettre était destinée à l'étranger, le bureau français de Tanger auquel la lettre était remise pour poursuivre son trajet international, apposait en surcharge, sa propre étiquette de recommandation, masquant complètement la mention chérifiennne, mais pas totalement l'étiquette rose car celle-ci avait des dimensions bien plus grandes.

Remarques :

Curieusement, les 4 étiquettes que je possède, ont toutes le bord inférieur non dentelés. Je n'ose rien en déduire !!! En avez-vous dans vos collections qui sont dentelées sur les quatre côtés ?



Fig 1



Fig 2



Fig 3



Fig 4



Fig 5 (étiquette chérifienne = Fig 1)

Devant de lettre recommandée d'Arbaoua le 21 juin 1913 à destination de Grenoble. Remise à la poste française de Tanger le 24 juin.

Affranchissement mixte : chérifien 10m (3^{ème} tirage) & 25m (1^{er} tirage) & français (YT 29 & 32)



Fig 6 (étiquette chérifienne = Fig 2)

Arrière de lettre recommandée partie de Sefrou 9 juillet 1913 à destination de Lambezellec / Finistère où elle parvint le 18 juillet ; passage par Tanger le 12 /07. Remise à la poste française de Tanger le 12 juillet. Affranchissement mixte: chérifien 10m (3^{ème} tirage) & 25m (1^{er} tirage) & français (YT 29 & 32)

Utilisation de la griffe chérifienne sur l'étiquette française ??? (identique à celle en Fig.4) prêtée par l'autre bureau pour rendre service ??? **Fig 7**





Fig 8

Lettre recommandée de Fès à Meknes en 1913
Affranchissement chérifien (10m (2^{ème} tirage) & 5m (1^{er} tirage))



Fig 9 & 10





Fig 11

Ce zoom (Fig 11) sur le coin supérieur gauche de la lettre montre bien que les timbres français ont été rajoutés par après sur la lettre et ne figuraient donc pas au départ ; le 10m est oblitéré par le cachet chérifien de Tanger et les timbres français sont apposés sur le timbre et sur le cachet.

DESCRIPTIF :

1^{ère} étape :

- Lettre recommandée partie de Tanger (Postes Chérifiennes) le 10 juin 1913 à destination de Souk el Arba.
- Etiquette jaune de recommandation avec griffe TANGER en bleu
- Cachet chérifien bilingue TANGER type 3
- Affranchissement : $2 \times 5m + 4 \times 10m = 50m$
- Tarif intérieur :
 - Recommandation = 25m
 - port 1^{er} échelon = 10m
 - 15m inexplicable
- Le destinataire étant inconnu (ou poste restante = pas venu la chercher) à Souk El Arba, elle est d'abord redirigée vers RABAT où elle parvint le 14 juin 1913 (RABAT type 1 en violet).
- Le destinataire étant également inconnu à Rabat, la lettre retourne à Tanger.

En effaçant les marques et timbres français, la lettre au départ se présentait comme selon la « fig 12 » de la page suivante.

2^{ème} étape :

- La lettre est remise à la poste française qui décide de la retourner à l'expéditeur en Suisse (il devait s'agir d'un européen en visite au Maroc qui a mis son adresse en Europe au dos de l'enveloppe)
- MAIS qui a rajouté les 35c ??? La poste française ou bien l'expéditeur a-t-il laissé des sous en cas de problème ???
- La lettre repart donc toujours en recommandé (étiquette française apposé sur l'étiquette chérifienne) de Tanger le 18 juin 1913 à destination de Paris puis de Lausanne / Suisse où elle parvint finalement le 22 juin
- Affranchissement : $5c + 3 \times 10c = 35c$
- Tarif : lettre vers la Suisse 25c + recommandation 25c = 50c. – or il n'y a que 35c de timbres français, (pas de taxation) MAIS le total est correct 50c chérifien + 35c français = 85c.

Selon « Figure 13 » si on enlève les chérifiens qui n'ont plus de raison d'être hors du Maroc



Fig.12



Fig 13

Conclusion: un affranchissement globalement conforme pour la Suisse 10 cts intérieur + 25 cts extérieur + 2 fois 25 cts de recommandation soit 85 cts mais une répartition très surprenante ???

Proposition de mon regretté ami Alain Hardy : le bureau Chérifien de Tanger semble avoir reçu des instructions (au retour: ajout de l'adresse Parisienne) et des fonds pour régler d'éventuels compléments d'affranchissement pour l'extérieur.

PENURIE D'ETIQUETTE - étiquette de fortune

Lettre recommandée expédiée de Fes à destination de Rabat

Tarif : 4ème échelon (10m+3x5m=25m) + recommandation (25m) = 50m

Pénurie d'étiquette de recommandation --> étiquette de fortune à l'aide d'un morceau de papier blanc, gommé, Mention "R", numéro "465" et application de la griffe linéaire FES-A.

C.3.6 Les griffes de destination

voici une curiosité marocaine ! Les lettres marocaines entre autochtones portent une griffe violette ou noire, bilingue Français/Arabe qui est en fait une griffe postale apposée au bureau de départ pour indiquer clairement la destination de la lettre. Car les responsables français des bureaux de postes chérifiens n'étaient pas capable de lire l'arabe. Il fallut donc trouver un moyen de donner clairement la destination. Cette griffe est appelée « griffe de destination » ; elle furent aussi utilisées par certains bureaux comme griffe d'annulation des timbres, sans doute comme cachet postal de fortune

Lettre recommandée partie de Fès 08 chaabane 1330, soit le 23 juillet 1912 à destination de Mr Haj Abdelouhab Bennani de Meknès.

Cachet de départ : Fes type 5 – 32mm en arabe – encre noire

Griffe de destination : Meknès

type 10 – 52mm bilingue – encre noire



Cette griffe de Meknès a été apposée au départ, au bureau de Fes pour indiquer la destination

Tarif : 35m - correct

- 1^{er} échelon intérieur = 10m
- Recommandation = 25m

Affranchissement : 10m vermillon et 25m bleu – 1^{er} titage - Planche I

Recommandation (étiquette arrachée lors de l'ouverture) sous numéro « R492 »

Lettre partie de Tanger à destination de Fès où elle parvint le 23 juin 1912.

Cachet de départ : Tanger type 5 – 32mm en arabe – encre noire

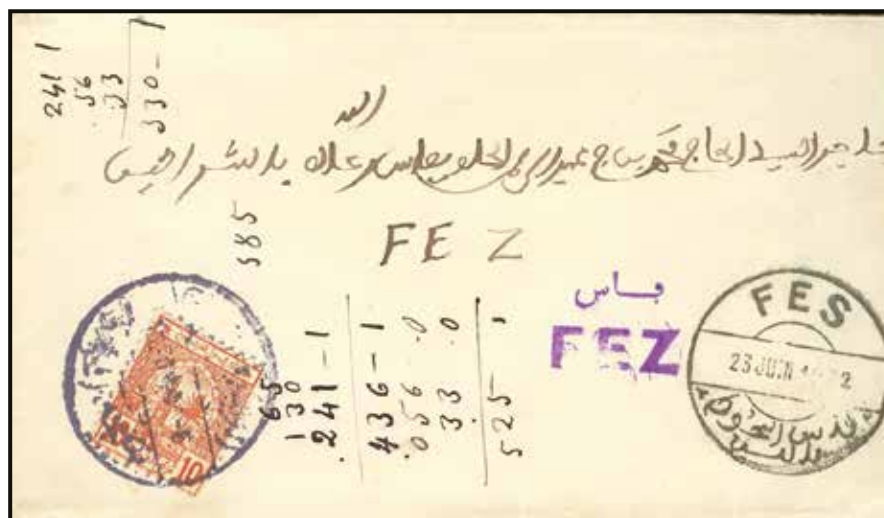
Griffe de destination: FEZ type 8 – 20mm bilingue – encre violette

Cachet d'arrivée : Fès type 3 – 31mm bilingue – encre noire

Cette griffe de FEZ a été apposée au départ, au bureau de Tanger pour indiquer la destination

Tarif : 1^{er} échelon intérieur = 10m

Affranchissement : 10m vermillon – 1^{er} tirage - Planche I



Lettre expédiée d'Arbaoua à destination d'Hyères / Var où elle parvint le 28 octobre ; passage par Tanger le 25 octobre. Remise à la Poste Française de Tanger le 25/10, elle poursuit sa route en franchise postale vers la France (TMO).

Cachet de départ : Arbaoua - type 1 – 45mm bilingue – encre violette (**griffe de destination utilisée comme cachet d'annulation**)

Passage : Tanger - type 3 – 27mm bilingue – encre noire

Passage : Postes Chérifiennes - type 1 – 72mm – encre violette

Tarif : 1^{er} échelon intérieur = 10m + franchise militaire vers la France

Affranchissement : 10m vermillon – planche I – 1^{er} tirage

C.3.7 Les courriers taxés

Deux types de taxation française se rencontrent sur les lettres affranchies de timbres de la Poste Chérifienne ; soit ce sont des lettres privées à destination de l'étranger et ne portant pas le complément d'affranchissement de la poste française, soit des lettres des TMO, avec franchise postale militaire et taxée par erreur - taxe souvent biffée et marque d'hors-cours entourant les « chérifiens ». Cela fut dû à une mauvaise compréhension de cette poste « locale », en général au début de celle-ci en 1912.

1^{er} cas – courrier vers l'étranger sans affranchissement complémentaire français – taxation justifiée.



Carte-vue écrite à « Légioita » le 1^{er} février 1913 à destination de Villiers devant Orval / Belgique via Florenville le 12 février. Remise à un rekkas, elle arriva le 7 février à Tanger où les timbres chérifiens furent annulés.

Remise à la poste française le même jour, celle-ci constatant l'absence d'affranchissement international, taxa la carte.

Cachet de passage : Tanger – type 2 – 29mm bilingue – encre noire

Tarif : carte-vue intérieure = 10m + carte-vue internationale = 10c (manquant)

Affranchissement intérieur : correct

- 5m vert - planche I – 1^{er} tirage
- 1c + paire horizontale du 2c – planche II – 2^{ème} tirage

Annotation « 0 » d'hors cours au crayon bleu appliqué par la poste française pour justifier la taxation.

2^{ème} cas – courrier vers l'étranger des TMO - taxation par erreur biffée.



Lettre d'un militaire partie de Fès le 15 août 1912 à destination de Paris ; elle arriva à Tanger le 19/08. Remise à la poste française le même jour pour être acheminée à destination le 23 août.

Cachet de départ : Fès - type 3 – 31mm bilingue – encre noire

Passage : Tanger – type 3 – 27mm bilingue – encre noire

Tarif : lettre vers la France = 10m (intérieur chérifien) + franchise militaire

Affranchissement : 10m vermillon – 2^{ème} tirage - Planche II

Timbre marqué « O » d'hors cours par la poste française de Tanger + griffe triangulaire « T » appliquée par erreur et finalement biffée pour cause de franchise postale militaire.

C.3.8 Destinations internationales

La plus grande partie des plis rencontrés sur le marché philatélique et dans nos collections se compose de lettres intérieures ou de lettres à destination de la France.

Les destinations étrangères sont :

- soit vers les Colonies françaises
 - en affranchissement mixte (courrier privé)
 - en affranchissement chérifien + franchise postale des TMO valable également vers les Colonies
- soit vers les destinations étrangères en affranchissement mixte (dans tous les cas)
 - courrier privé
 - courrier des TMO car la franchise postale militaire n'est valable que vers la France. (certains envois sont toutefois passés sans taxation)

Ces plis sont rares dans tous les cas.

Vers Colonies Françaises - ALGERIE



Lettre d'un militaire des TMO, remis par la poste militaire (Trésor et Postes aux Armées * FEZ*) le 17 mai 1913 à la poste chérifienne, à destination de d'Oran / Algérie où elle parvint le 21 mai via Tanger le 20/05. Remise à la poste française le même jour.

Cachet de départ : Fès – type 3 – 31mm bilingue – encre noire

Passage : Tanger – type 2 – 29mm bilingue – encre noire

Passage : POSTES CHERIFIENNES – type 1 – 72mm – encre noire

Tarif : lettre vers France & Colonies = 10m (intérieur chérifien) + franchise militaire

Affranchissement : 5m vert – paire vert. - bdf – 1^{er} tirage - Planche I – emploi tardif

International - AUSTRALIE



Carte-vue écrite à Mehedya le 25 janvier 1913 et confiée à un rekkas – annulation du timbre chérifien par la griffe POSTES CHERIFIENNES – passage par Tanger le 29 janvier où la carte est remise à la poste française pour être acheminée vers South Sidney / Australia via Paris RP le 3 février.

Annulation : Postes chérifiennes – type 1 – 72mm – encre noire

Cachet de passage : Tanger - type 3 – 27mm bilingue – encre noire

Tarif : carte-vue intérieure = 10m + carte-vue internationale = 10c

Affranchissement : correct

- 10m vermillon - planche II – 2^{ème} tirage
- 5c vert Blanc – surchargé 5 (en centimos), en arabe – YT 28 – paire horizontale



Carte-vue collectée par le bureau militaire territorial de Meknès (Trésor et Postes aux Armées Meknes) le 23 octobre 1912 à destination de Leipzig / Allemagne.

Tarif : carte-vue au tarif imprimé (5mots) = 5m (intérieur chérifien) + 5c (international)
Pas de franchise vers un autre pays que la France – passé comme telle sans taxation

Affranchissement : 5m vert – 1^{er} tirage - Planche I

Le bureau de Meknes (comme celui de Marrakech) a d'abord reçu les timbres chérifiens mais pas les cachets - annulation avec les « anciens » cachets Maghzen

Annulation par cachet Maghzen – type 1 de Meknes – encre noire

C.3.9 Lettres pesantes – affranchissements élevés

Les lettres pesantes sont difficiles à trouver, probablement car elles étaient commerciales et qu'elles ne furent conservées que si cela était nécessaire au point de vue administratif (recommandée, date de la poste faisant foi, etc...). Quoiqu'il en soit, peu nous sont parvenues et souvent en très mauvais état ou seulement en fragment.

Le port intérieur était de 10 mouzounas pour le premier échelon (15 gramme – ½ once) et ensuite 5m pour les échelons supplémentaires.



Fragment de lettre commerciale à destination de Mazagan où elle parvint le 7 décembre 1912 – timbres annulés à l'arrivée – lettre probablement confiée à un rekkas sur son trajet.

Cachet : Mazagan - type 2 – 28mm bilingue – encre noire

Affranchissement :

- 5m vert – 1^{er} tirage – planche I – 2 paires horizontales
- 10m vermillon – 1^{er} tirage - Planche I – bloc de 10

Ici se clôture le chapitre de l'histoire postale de la poste chérifienne proprement dite, limitée au 30 septembre 1913. Je vais poursuivre avec 2 chapitres particuliers de l'histoire postale chérifienne sous le protectorat français après fusion avec la poste française. Peu de collectionneurs s'y aventurent car on se retrouve dans un no man's land, une zone tampon où les timbres de la poste chérifienne sont encore tolérés et où le matériel postal chérifien est encore employé dans les bureaux en attente d'une totale intégration française.

C.4 3^{ème} période – Fusion des Postes Françaises & Chérifiennes

Le 1^{er} octobre 1913, la Poste Chérifienne fusionna avec la Poste Française. Les timbres de la Poste Chérifienne furent tolérés à l'emploi jusque fin 1914, et plus tard encore à Tanger (voir chapitre suivant C.6). De plus, le matériel postal – cachets & griffes – fut employé en attente de matériel français de remplacement. Cela offre aux philatélistes divers combinaisons possibles de plis à collectionner :

- Timbres chérifiens + cachets chérifiens
- Timbres chérifiens + cachets français
- Timbres français + cachets chérifiens
- Fès - Timbres français + cachets chérifiens après 1914

C.4.1 timbres chérifiens + cachets français (jusque fin 1914)

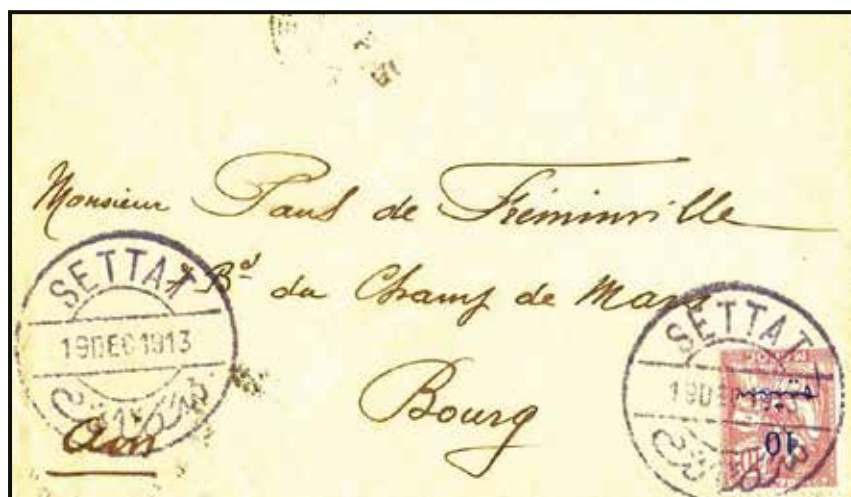


Lettre partie de Marrakech le 4 mars 1914 à destination de Montpellier où elle parvint le 13 mars ; passage par Casablanca le 7 mars.

Tarif : lettre vers la France & Colonies – 1^{er} échelon = 10c

Affranchissement : timbre chérifien – 10m rouge – planche II

C.4.2 timbres français + cachets chérifiens



Lettre partie de Settat le 19 décembre 1913 à destination de Bourg où elle parvint le 27 décembre.

Cachet de départ : Settat - type 3
– 35mm bilingue – encre noire

Tarif : 1^{er} échelon vers la France = 10c

Affranchissement : timbre français :
10c rose Mouchon surchargé 10
(en centimos) et en arabe - YT 29



Lettre recommandée partie de Souk el Arba le 8 juin 1914 à destination de Paris où elle parvint le 15 juin ; passage par Tanger Chérifien le 10 juin et remise à la poste française de Tanger le même jour.

Cachet de départ : Souk El Arba – type 4 – 29mm bilingue – encre noire

Passage : Tanger – type 2 – 29mm bilingue – encre noire

Tarif : 1^{er} échelon vers la France (10c) + recommandation (25c) = 35c

Affranchissement : timbres français YT 28+29+31

Etiquette de recommandation française, rouge carmin, de fortune = étiquette de Rabat biffée + griffe SOUK EL ARBA DU GHARB (62 x 4mm) – à cheval sur l'enveloppe donc apposée après le collage de l'étiquette.

C.4.3. Fès - Timbres français + cachets chérifiens après 1914

Le bureau de poste de Fès tient la palme pour l'emploi du matériel chérifien le plus longtemps après la fusion – mis à part Tanger qui a un statut particulier (voir chapitre C.6).

Emploi du cachet unilingue en arabe jusque 1916 et emploi de la griffe « FES-A » sur les étiquettes françaises de recommandation. Il faudrait étudier si ce n'était pas un petit bureau auxiliaire pour Marocains alors que le bureau principal utilisait le matériel français.



Lettre recommandée partie de Fès à destination de Tanger où elle parvint le 4 octobre 1914.

Tarif : 1^{er} échelon courrier intérieur (10c) + recommandation 25c = 35c.

Affranchissement : mixte timbres français & protectorat

- 10c rose Mouchon surchargé 10 (en centimos), en arabe et PROTECTORAT FRANÇAIS (YT 41) + surcharge Croix-Rouge (+5c) – YT 55
- 25c bleu Mouchon surchargé 10 (en centimos) et en arabe – YT 32

Etiquette de recommandation française, vermillon avec griffe chérifienne « FEZ-A » en noir.



Lettre partie de Fes le 2 janvier 1916 à destination de Marrakech où elle parvint le 9 janvier ; remise à la poste chérifienne, elle fut transportée par la poste française.

Cachet de départ : Fes - type 5 – 31mm arabe – encre noire

Tarif : 1^{er} échelon courrier intérieur = 10c

Affranchissement : 5c vert Blanc surchargé 5 (en centimos), en arabe et PROTECTORAT FRANÇAIS - YT 40

C.5. Poste chérifienne sous Protectorat Espagnol

« Le protectorat espagnol était la partie du Maroc sous un régime de protectorat de l'Espagne, établi par le traité franco-espagnol de Madrid du 27 novembre 1912, faisant notamment suite au traité franco-marocain de Fès du 30 mars 1912 instituant le protectorat français au Maroc.

Le protectorat se composait de la région du nord du Maroc, soit le Rif et le Haut (péninsule iberique). Huit mois avant l'accord, la France avait établi son protectorat sur la plus grande partie de l'actuel Maroc, concédant à l'Espagne plus une zone d'influence qu'un réel protectorat et faisant d'elle un « sous-locataire de la France », expression méprisante de journaux français de l'époque. Toutefois, une administration de l'Espagne sur sa zone d'influence a pu mieux s'organiser suite à la fin de la guerre du Rif (1921-1926), lorsque la région fut pacifiée. » (extrait historique de Wikipédia)



protectorat espagnol

Question : Larache est en zone espagnole (Rif Marocain) – Y a-t-il eu fusion entre Poste Espagnole & Chérifienne analogue à la fusion française ? même époque ? En tout cas le timbre chérifien (ci-dessous) a été accepté comme valable par la poste française jusque Casablanca.



Lettre commerciale partie de Larache le 29 Rajab 1332, soit le 23 juin 1914 à destination de Casablanca où elle parvint le 29 juin ; passage par Rabat le 28 juin.

Cachet de départ: Larache - type 4 – 32mm en arabe – encre noire

Tarif: courrier intérieur – 1^{er} port = 10m = 10c

Affranchissement: 10m vermillon – planche II – 3^{ème} tirage





Lettre expédiée d'Arzila le 25 janvier 1915 à destination de Madrid / Espagne où elle parvint le 5 février.

Cachet de départ : ARZILA - type 1 – 34mm bilingue – encre noire

Tarif : franchise postale (?)



C.6. Poste chérifienne à Tanger (1913-1925)

Tanger a obtenu un statut particulier pour l'utilisation jusqu'en 1925 des timbres de la Poste Chérifienne ; ce fut soit un statut spécial, soit jusqu'à épuisement des stocks mais 1925 semble la dernière année d'utilisation de timbres chérifiens annulés par les cachets de la poste française « Tanger-Chérifien-Maroc ».



Lettre administrative inter-service, partie de Tanger le 11 février 1914 à destination de Mazagan ; cachet français de Tanger au verso – transit par un autre bureau ?

Cachet de départ : Tanger - type 2 – 29 mm bilingue avec date – encre noire

Tarif : 1^{er} échelon courrier intérieur = 10c

Curieusement, cette lettre administrative n'a pas bénéficié de la franchise !

Affranchissement : 10m vermillon – 2^{ème} tirage – Planche II

Texte arabe : « *Monsieur Abderahman* » - probablement le destinataire de la lettre



Lettre recommandée partie par avion de Tanger le 16 mars 1925 à destination de Paris où elle parvint le 19 mars. Voie aérienne de Tanger à Toulouse (TANGER ayant acquis le statut de ville internationale en 1923, une escale de la ligne TOULOUSE à CASABLANCA y fut prévue à partir de 1^{er} janvier 1923) et ensuite par chemin de fer de Toulouse à Paris.

Tarif à 1,35 Fr

Tarif du 25/03/24 : lettre vers la France 25c + recommandation 60c

Tarif du 15/01/22 : Avion 50c / 20 gr

Affranchissement : correct

- Série complète chérifienne – planche II
- 5c Blanc surchargé 5 en centimos et arabe + PROTECTORAT FRANÇAIS–YT40
- 2c Blanc surchargé 2 en centimos et arabe – YT26
- 10c Mouchon surchargé 10 CENTIMOS – YT12
- 20c bun-lilas – Porte de Chella / Rabat – 1917 – YT69



Vignette Guynemer (émise en mai 1920)



(collection D. Stotter)

Lettre partie de Tanger-chérifien le 20 septembre 1917 vers Rabat

Plusieurs questions se posent encore :

- « AUTO-EXPRESS » ??? véhicule postal relevant rapidement le courrier ? dans Tanger ? ou reliant rapidement certaines villes ?
- « M » dans un cercle ??? nom de la boîte mobile sur cette « Auto-Express » ??? évolution du cachet ovale « BM » ???
- Explication du tarif

L'appel à l'aide est lancé à tous pour permettre de réaliser un article sur ce sujet pointu.

Bibliographie

Sites internet consultés :

- <http://solyanidjar.superforum.fr/t416-les-aissaouas>
- <http://www.mezgarne.com/maroc/blog/aissaouas,2007,04>
- <http://u2.u-strasbg.fr/dum/sites/Siham/html/medina.html>
- <http://books.google.be/books-mouzouna+monnaie&source>

articles & ouvrages philatéliques :

- Article de Michel Melot - Timbre Magazine – mai 2001
- Articles de Claude Jamet
- « La Poste Chérifienne et ses timbres » par L Bergasse – Edition du Groupement Philatélique de France - 1927
- « la première poste chérifienne – précurseurs – 1891/1913 » par Jean De Bast paru dans le bulletin du Paul de Smeth (janvier 2002)
- « les timbres de la poste chérifienne » – Hélène BENATAR & Robert BOUTET - Bulletin Philatélique au Maroc – 5 sept 1945



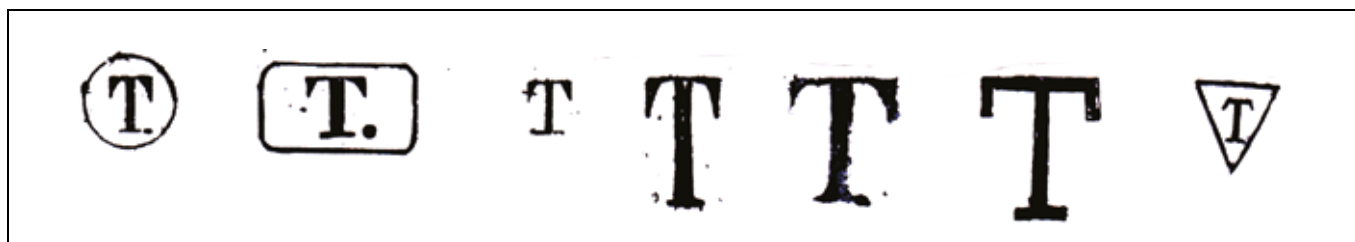
La griffe 'T' 1875 -1879

James Van der Linden

D'après le congrès de l'Union Postale Générale du 9 octobre 1874 en vigueur le 1^{er} juillet 1875 : *'Les marques PD, PP, AFFR. ISUFF. sont abolies dans les relations entre les pays membres de l'U.P.G.'*
Et : *'Les correspondances insuffisamment affranchies sont redevables d'une pénalité correspondant au doublement de l'insuffisance d'affranchissement'*.

La griffe

En absence de normes précises de fabrication, lorsque le 'T' n'est pas tracé à la plume ou au crayon, l'aspect de la griffe varie selon le pays d'origine de la correspondance : un simple grand et petit T pour la Belgique et les Pays-Bas, 'T' dans un triangle renversé pour la France, dans un rectangle aux angles arrondis en Allemagne, dans un cercle en Russie.



Les différents types : Russie, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Espagne, Italie, France.

Les applications



Lettre du 16 juillet 1875, seize jours après la mise en marche de la convention de Varsovie pour Cologne, cachet de l'ambulant Warsawa : 'BAPIIIABA/ 16/NOV/ 1875' qui applique 'T' dans un cercle (l'une des premières dates connues). Au verso vignette 'KAISERLICH DEUTSCHES GENERAL KONSULAT / Aigle Impérial/ FÜR POLEN. Double taxe de la lettre affranchie: $20 \times 2 = 40$ Pf.

Allemagne



Lettre de Stolberg du 10 septembre 1875 pour Jette, avec notice manuscrite '*Portf. D S*' (service administratif) en haut et '*frei*' (franco) en bas, barré. Postée à la '*Bahnpost X*' qui met sa griffe '*Coeln. / 10 9 4/ Verviers.* et la griffe *T* dans un rectangle aux angles arrondis. Ensuite par l'ambulant belge ALLEMAGNE/ 19/SEPT./76/ EST 3^B qui taxe la lettre à 5 décimes = 2 x 25 = 50 centimes. Première date connue de cet ambulant.

France

L'entrée de la France dans l'Union postale universelle était le 1^{er} janvier 1876.



Lettre du 24 février 1876 de Paris pour Belgrade, sans timbre avec notice manuscrite '*2 ports*' et la griffe '*T*' dans un triangle renversé (redevable d'un complément de taxe égal au doublement de l'insuffisance d'un objet de même poids non affranchi : 2 x 30 centimes = 60 centimes = 4- dinars).

Pays-Bas



Lettre de Vienne du 12 mai 1876 pour Rotterdam avec marque de départ ALSERGRUND/ 12/5/ WIEN' avec notice manuscrite '*Exoffo*' (service administratif) et non affranchie. Acheminée par l'ambulant allemand qui note l'insuffisance '25' (2 x 12,5) au crayon bleu, les franchises ne furent plus reconnues. D'après cette indication, le bureau de Rotterdam frappe la griffe 'T' et taxe la lettre à '25' centen à l'encre brune (2 x 12,5).

Belgique



Gand 26 octobre 1878 pour Charleroi : 16 grammes, insuffisance '0,10' : griffe 'T', taxée 2 décimes.



Calloo 5 novembre 1877 pour Nogent, griffe 'T' par l'ambulant FRANCEPAR OUEST cachet d'entrée ARRAS A PARIS, non affranchie, taxée au double port : 2 x 30 = 60 centimes : '6' décimes.

La convention de l'U.P.U du 1^{er} juin/ avril 1879 à Paris modifie les modalités de la taxation. Le complément de taxe égal ne correspond plus au doublement de l'insuffisance mais est diminué de la valeur des timbres poste apposés.

Italie



Lettre de Turin du 30 avril 1877 pour Ninove, affranchie par 20 centesimi, le port était 30 c. donc frappée par la griffe 'T' + '20' en Italie. Entrée en Belgique par l'ambulant 'ITALIE/ * AMB^T MIDI I * qui taxe '3' décimes. L'insuffisance était de 60 centimes Taxe UPG : $2 \times 30 = 60$ centimes. Taxe UPU ; $2 \times 30 \text{ c.} = 60$ moins les 20 c. valeur timbre-poste = 40 c.

Espagne



Séville 22 novembre 1878 pour Courtrai affranchie par $15 + 10 = 25$ centavos, simple port. Sans indication on frappe la griffe 'T' en Espagne. Acheminée par la France en malle close ensuite par l'ambulant belge qui frappe 'ALLEMAGNE/ 29/ NOV/ EST 2' et taxe la lettre à '0-25'.

Taxe UPU (à partir du 1^{er} juin 1878) $25 \text{ c.} \times 2$ moins 25 c. en timbres-poste appliqués = 25 centimes.

Bibliographie :

E. & M. Deneumostier ; 'Tarifs Postaux Internationaux 1875-1892'.

'Le Monde des Philatélistes' n° 327 Mars 1998 : 'Courrier de l'étranger insuffisamment affranchi'.

La firme Enschedé d'Haarlem et la Philatélie belge

Vincent Schouberechts

1. L'émission du Termonde : sa genèse

C'est un des côtés très positifs de notre hobby que de pouvoir de temps à autre faire une découverte ou plus exactement dans le cas présent un saut dans le temps en ayant la possibilité de travailler sur du matériel qui a été oublié par les philatélistes ou dont ils ne soupçonnent même pas l'existence. Tout le monde a un jour ou l'autre ouvert son catalogue officiel de Belgique dans lequel sont mentionnés pour chaque émission en dessous de la description d'une émission le nom du dessinateur et du graveur quand celui-ci nous est connu. Pour le cas qui nous occupe, la mention « *Joh. Enschedé & Zonen* » est mentionnée. Cette firme comme plusieurs autres comme « *Waterlow & Sons* » ou l'« *American Bank Note Company, New York* » pour ne citer que deux d'entre elles, ont de manière ponctuelle travaillé pour la Poste belge en collaborant à tout ou partie du processus de fabrication de nouvelles émissions.

L'ouvrage de notre ami Jacques Stes a fait sensation lors de sa parution par la somme de travail et la précision avec laquelle il s'est employé à décrire les essais de Belgique particulièrement pour la période du 19^{ème} siècle ainsi que la période d'âge d'or de la création belge avec entre autres un graveur comme Jean de Bast. Il semblait donc que la messe était dite et qu'il ne pourrait y avoir que des ajouts mineurs à cet imposant travail.

Notre surprise a donc été de taille en ayant pu compulsé en l'état un imposant ensemble d'épreuves originales ainsi que des essais dont personne dans le cercle fermé des spécialistes de notre genèse n'avaient à notre connaissance jamais entendu parler ou n'ont pu compulsé.

Nous allons dans ce premier article décrire le matériel retrouvé concernant la genèse d'un

Fig. 1



timbre emblématique de notre philatélie, le 65 centimes de Termonde émis le 5 août 1920. Dans l'ouvrage de Jacques Stes, il est fait mention d'une épreuve du coin avec chiffre de la valeur 20 C. au lieu de 65 C. C'est le seul essai répertorié pour cette émission.

Voici en respectant l'ordre chronologique, l'ensemble de la genèse de cette émission. La firme Enschedé a conservé sur de grands papiers carton un ensemble de dessins et épreuves la plupart datés permettant ainsi de reconstituer le processus de fabrication. L'artiste a tout d'abord travaillé sur base d'une simple carte postale représentant l'édifice tel qu'il se présentait AVANT la première guerre mondiale. Les essais vont dans un premier temps refléter fidèlement l'hôtel de ville avec sa toiture intacte.



Fig. 2

Ce dessin au crayon est daté d'août 1919 dans les archives Enschedé soit exactement une année avant que le timbre ne soit émis. Le cadre va subir encore de nombreuses modifications, les légendes quant à elles ne vont pratiquement plus être modifiées.

L'artiste va très vite passé au stade suivant en créant dans la foulée une maquette en juxtaposant le cadre peint dans des nuances de bleu sur un centre brunâtre déjà imprimé. On observe le côté quelque peu artisanal de la découpe du cadre. (fig. 3)

Fig. 3



Un nouveau dessin va voir le jour daté de septembre 1919 :



Fig. 4

On y voit clairement le travail à l'encre de Chine blanche sur le cadre dont une grande partie des volutes ont disparus ainsi qu'une partie de la façade arrière du bâtiment et l'arbre situé à sa droite. L'artiste a ainsi voulu épurer son sujet et éliminer les détails peu lisibles à cette échelle. Il va comme pour l'étape précédente élaborer des collages du centre et du cadre. C'est une des rares fois dans ces archives qu'il est fait mention explicitement de l'artiste qui a ici travaillé sur le projet : « tekening van v/d Vossen » (dessin de V/d Vossen). La mention 'V. 5019' se rapporte à l'essai et se rencontre à plusieurs reprises pour cet essai mais d'autres mentions se rapportent elles aussi au même projet de timbre comme nous allons le découvrir.

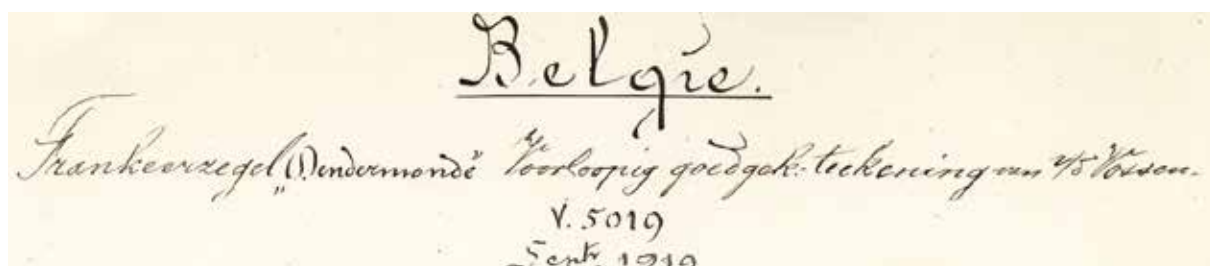


Fig. 5



Fig. 6

Dans ce cas-ci, l'artiste a mieux découpé son cadre mais a conservé les arbres du côté droit. Cette épreuve a conservé sa référence « V. 5019 » malgré le travail sur le cadre complètement modifié.

Fig. 7

Cette variante a été répertoriée sous le N° « V. 5037 » par un employé de la firme. L'édifice ressort mieux et est mis en évidence. Les arbres ont disparus comme sur le dessin de la figure 4.



Le travail sur le cadre va amener l'artiste à reproduire à l'encre de Chine celui-ci en l'agrandissant très fortement et en l'épurant à nouveau.

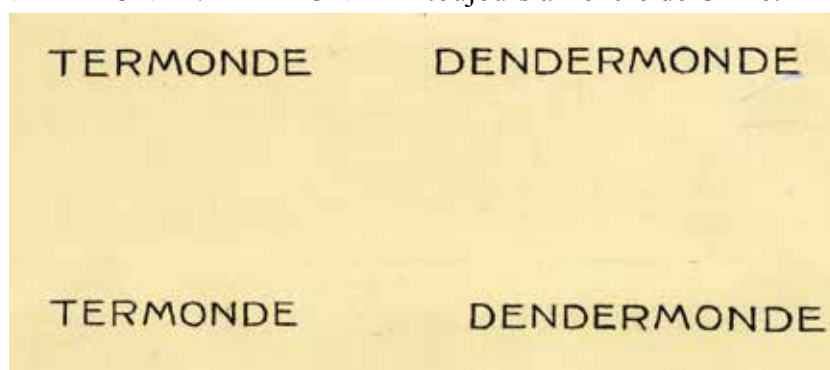


Fig. 8

La comparaison avec le timbre émis est frappante. Il s'agit à peu de chose près du cadre tel qu'il se présente en tenant compte du fait que la valeur faciale sera bien entendu différente. Il y a néanmoins encore de légères retouches à l'encre de Chine blanche. Détail important, c'est sur ce même carton que l'indication « Ruïne » fait pour la première fois son apparition. Nous allons voir que le centre va en être tout à fait modifié.

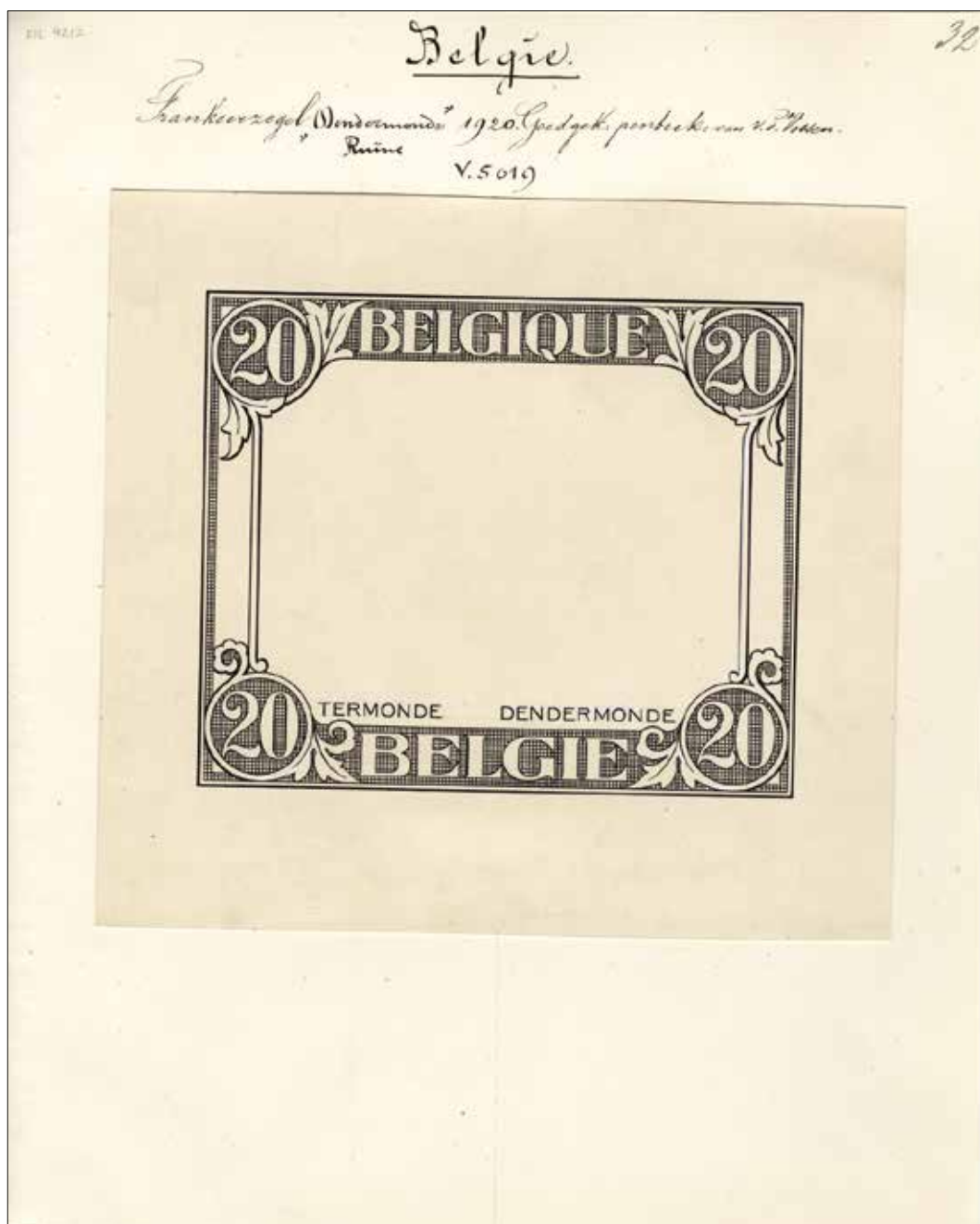
La figure suivante (fig. 9) nous montre le souci du détail avec la reproduction agrandie de la légende « DENDERMONDE/ TERMONDE » toujours à l'encre de Chine.

Fig. 9



Une épreuve du cadre avec la légende est aussi présente dans les archives :

Fig. 10



Nous voyons ici une page d'archives dans son intégralité avec l'année prévue de l'émission '1920', le nom du dessinateur qui apparaît à nouveau, 'penteek. v.d. Vossen' et toujours la même référence 'V. 5019'.

Il est décidé de représenter l'hôtel de ville de Termonde tel qu'il se présente au sortir de la guerre, c'est-à-dire à l'état de ruine ! Un nouveau dessin va donc être élaboré en ne reprenant que le centre, le cadre tel que reproduit figure 8 ayant été jugé toujours apte à être utilisé. L'artiste va reproduire la ruine de l'édifice en se basant sur une carte postale, elle aussi conservée dans les archives Enschedé. (figure 11).

Fig. 11



Le dessin à l'encre de Chine va en être une copie très fidèle mais à nouveau très épurée :

Fig. 12



Ce dessin porte la référence 'V 5077' qui va être toujours utilisée par la suite pour tous les essais du type 'adopté' montrant l'édifice à l'état de ruines. Les archives renferment un certain nombre d'essais du centre avec plusieurs états de celui-ci qui sont donc des essais tout à fait inconnus à ce jour du type adopté du centre. Il est à

remarquer que c'est au sein de l'entreprise Enschedé que les indications au crayon des différents états de gravure ont été ajoutées.

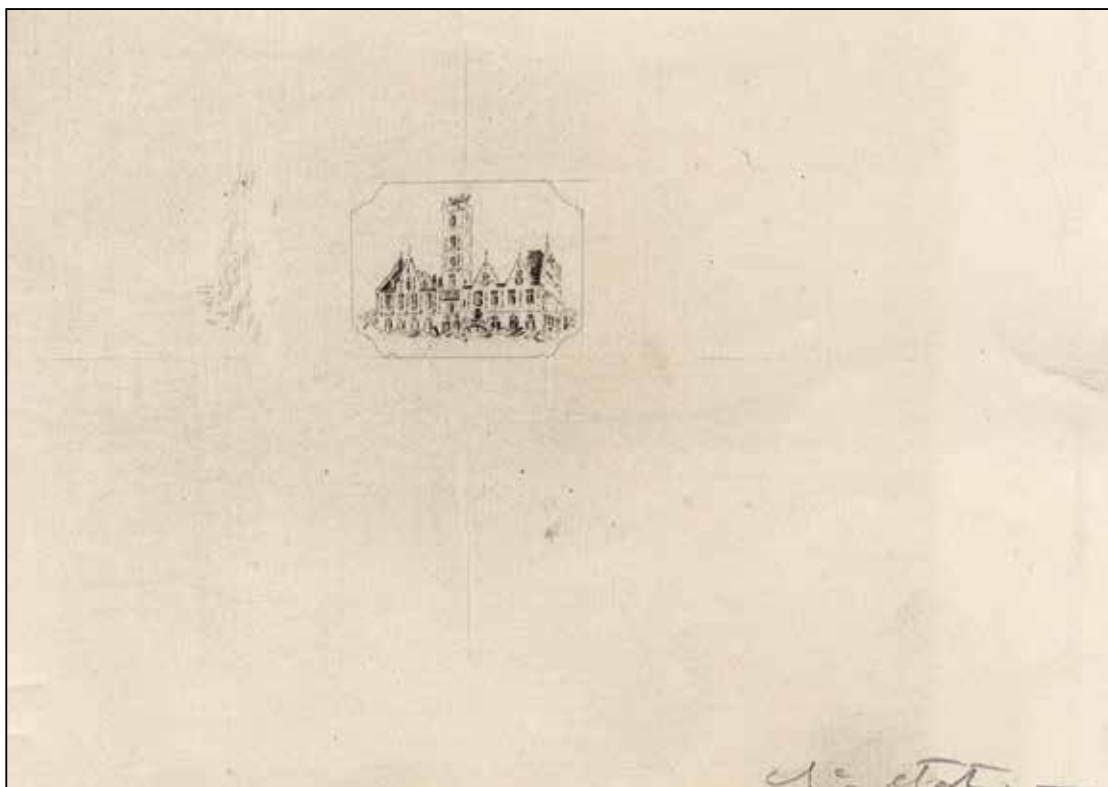


Fig. 13 : l'hôtel de ville est gravé mais sans aucun effet d'ombrage, on remarquera la présence d'un cadre tout autour, par contre tout le reste est absent.

L'état suivant est beaucoup plus élaboré, l'édifice est achevé et les nuages ont fait leur apparition. Alors que toutes les annotations sur les pages d'archive sont en néerlandais, les annotations des différents états sont en français.

Fig. 14

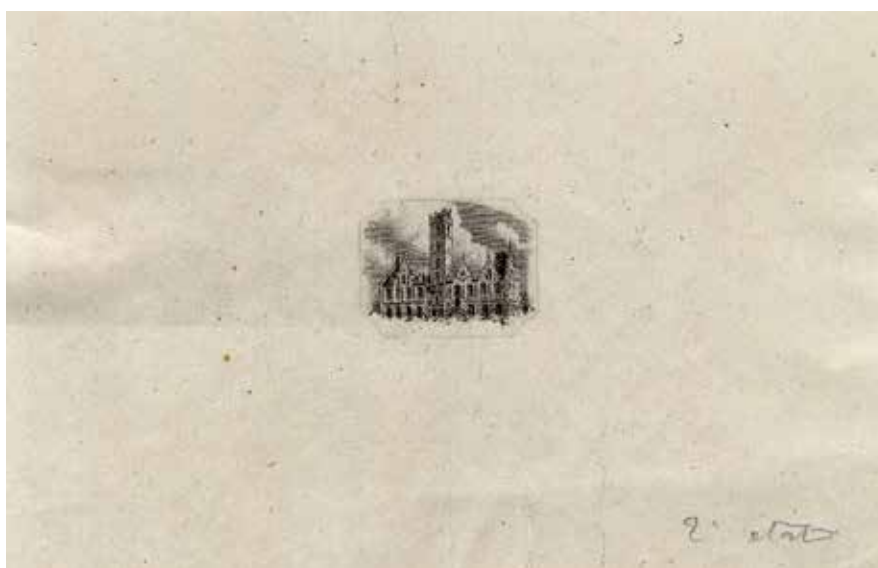




Fig. 15 : on retrouve sur la même page d'album cet essai photographique du centre accompagné de deux types de typographies pour la légende bilingue. La référence 'V. 5077' est toujours identique.

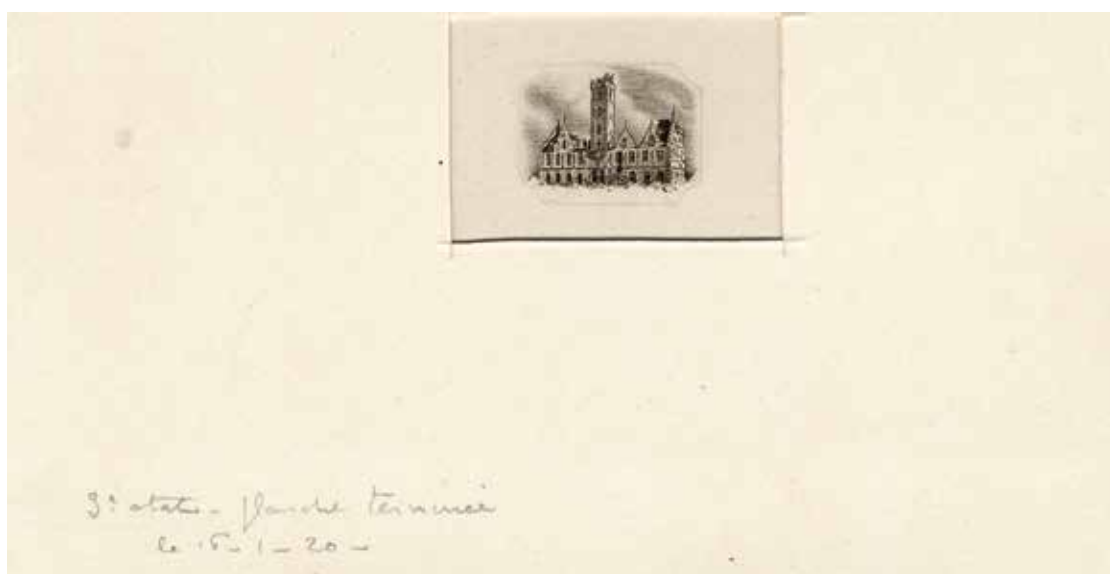


Fig. 16 : 3^{ème} état avec ombrage du ciel estompé

Ce 3^{ème} état est le dernier et est pour une fois daté avec précision comme l'indique la légende 'planché terminée le 16-1-20'. Autre indication remarquable sur la même page, le nom du graveur du cadre est mentionné :

Rand gegraveerd door Steegers

Fig. 17

Nous avons donc le nom du dessinateur v.d. Vossen et le nom du graveur du cadre, Steegers, de notre célèbre Termonde !

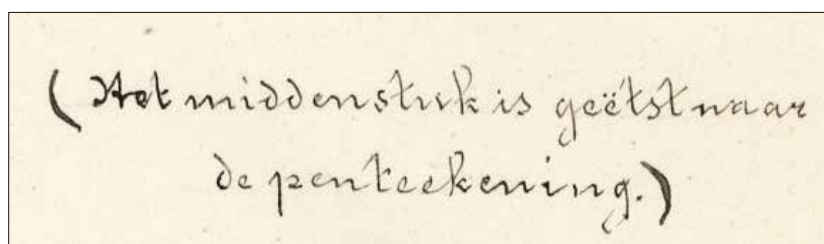
L'épreuve du coin définitif tel que recensé dans l'ouvrage de Jacques Stes fait (enfin) son apparition. Pour autant, il y a une différence entre les deux, le ciel constitué de fines lignes horizontales est dans la figure 17 très 'carré' alors que dans l'essai reproduit dans l'ouvrage de Jacques Stes le ciel épouse le contour du cadre de manière plus harmonieuse. Dans l'ouvrage de Roger Verpoort retraçant les différents 'Termonde au cadre renversé', il est fait mention de cette épreuve avec cadre bleu portant un « C » en perforation. Ce n'est pas le cas ici.

Fig. 18



On y remarque l'annotation « font » (erroné). S'agit-il du fond du ciel qui ne plaisait pas à l'artiste ? C'est bien possible, c'est la seule différence visible si l'on compare les deux essais et la gravure finale du timbre. Pour être complet, la mention suivante est indiquée sur la droite de la page dans les archives :

Fig. 19



Une autre surprise nous attendait dans ces archives, un tirage des 25 exemplaires des centres était aussi présent !

Fig. 20



Très intéressante est l'annotation au-dessus de cet essai de la planche du centre : impression partielle de la planche de 100 centres. Il était bien prévu l'impression sur des feuilles de 100 exemplaires mais nous savons que, faute de temps, pressé par les autorités postales belges, la firme Enschedé a procédé à l'impression de feuillets de 25 exemplaires ce qui a conduit à la fameuse erreur de manipulation lors du 2^{ème} passage pour le cadre et la naissance de notre 'centre renversé' le plus célèbre. Dans le coin inférieur droit est imprimé un 'V' en chiffre romain dans la couleur noire du centre, caractéristique de la 2^{ème} impression sur les feuilles initialement prévues de 100 exemplaires.

Fig. 21



Nous espérons avec ces quelques pages vous avoir démontré que rien n'est acquis dans la recherche et que de nouvelles trouvailles sont toujours possibles même pour un sujet où de nombreux articles ont été écrits et où plusieurs ouvrages de référence ont permis chacun à leur manière de nous apprendre toujours plus dans le processus de création de nos timbres belges. Cet article consacré aux archives Enschedé n'est nous l'espérons bien que le premier d'une série tant les documents retrouvés sont intéressants pour l'histoire de la philatélie en Belgique.

Bibliographie :

Stes, Jacques : Essais de Belgique, catalogue raisonné de essais de timbres de Belgique, 1849-1949, 2009, éd. Club de Monte-Carlo.

Verpoort, Roger, Dendermonde met omgekeerd kader – Le Termonde au cadre renversé, 2002, éd. O. Simons.

Sources :

Archives Joh. Enschedé & Zonen avec mes remerciements tout particuliers à Messieurs Edzard Enschedé et Johan de Soete.

Etes-vous prêt à faire publier votre prochain article dans notre revue ?

Voici quelques règles à respecter afin que notre revue garde une certaine homogénéité :

- Utilisez un document Word avec une typo times new roman 12.
- Laissez une espace en bas de page afin de pouvoir insérer une pagination.
- L'article ne doit pas avoir été publié antérieurement et être adressé au rédacteur en chef ou à un membre de la rédaction.
- Les scans doivent être au minimum en 300dpi et si possible joints séparément à l'article proposé afin de pouvoir éventuellement modifier la mise en page.
- N'oubliez pas de citer vos sources ou indiquer une bibliographie ou des sources éventuelles. Donnez une référence aux illustrations et mentionnez-les dans votre texte si elles ne coïncident pas avec celui-ci.
- La rédaction se réserve le droit d'apprécier la qualité des articles soumis et de ne publier que ceux qu'elle juge du niveau de qualité requis. Elle peut, en avertissant l'auteur, décider de publier un article trop volumineux à travers plusieurs numéros. Cette publication étant trimestrielle, un certain laps de temps peut s'écouler avant qu'un article soit publié.



L'emploi des marques départementales en Italie après le départ des Français : deux cas extrêmes

Francis Kinard

Les périodes de changement de régime sont les plus passionnantes pour les marcophiles. En effet, il y a toujours un moment d'incertitude avant l'arrivée de nouvelles marques postales : soit on conserve les anciennes marques avec ou sans modification, soit on emploie des moyens de fortune. Il arrive aussi que des marques anciennes et nouvelles se trouvent sur le même document. De plus, faute de documents officiels, on ne connaît pas, le plus souvent, les dates extrêmes d'utilisation.

Voyons comment cela s'est passé en Italie à partir de 1814.

1. Le départ des Français

Dans son catalogue « Départements conquis 1792 – 1815¹, Albert Reinhardt renseigne le 21 mai 1814 comme le dernier jour de l'administration française pour l'ensemble des départements de l'empire sur le sol italien. Or, Napoléon a signé son abdication (la première) le 6 avril alors que les armées autrichiennes et anglaises reprennent du terrain dans le nord de l'Italie depuis plusieurs semaines déjà.

Il semble bien que Reinhardt ait simplifié à l'extrême la diversité des situations que l'on doit analyser d'une part, à travers les textes officiels et d'autre part, en fonction des mouvements de troupes.

1.1. Traités et conventions

Même en consultant la littérature non philatélique sur le sujet, nous sommes confrontés à des inexactitudes et des imprécisions quant à la détermination de la fin de l'administration française.

Certaines sources citent le traité de Fontainebleau du 11 avril 1814. Or celui-ci engage Napoléon et non la France comme le démontre son article premier :

« S.M. l'empereur Napoléon renonce, pour lui et ses descendants ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'Empire français et le royaume d'Italie que sur tout autre pays ».

En réalité, la France ne renoncera à ses prétentions sur les départements italiens que le 23 avril, dans une convention signée entre le Lieutenant-Général du Royaume le comte d'Artois – le futur Charles X – frère de cet ambulant frère de Louis XVI et du futur Louis XVIII, qui était rentré à Paris avant ce dernier) et les hautes puissances alliées. Son article 3 précise:

« Le Lieutenant-Général du Royaume de France donnera en conséquence aux commandants de ces places l'ordre de les remettre dans les termes suivants, savoir : les places situées sur le Rhin, non comprises dans les limites de la France du 1^{er} janvier 1792, et celles entre le Rhin et ces mêmes limites, dans l'espace de dix jours à dater de la signature du présent acte. Les places du Piémont et dans les autres parties de l'Italie qui appartenaient à la France, dans celui de 15 jours (...) »

On le voit, l'exécution de cette convention entraîne une évacuation de l'administration française pour le 8 mai au plus tard. La réalité du terrain va confirmer ces intentions avec des situations différentes entre les départements conquis du nord (Sardaigne et duché de Parme) et ceux du sud (Toscane et Etats Pontificaux).

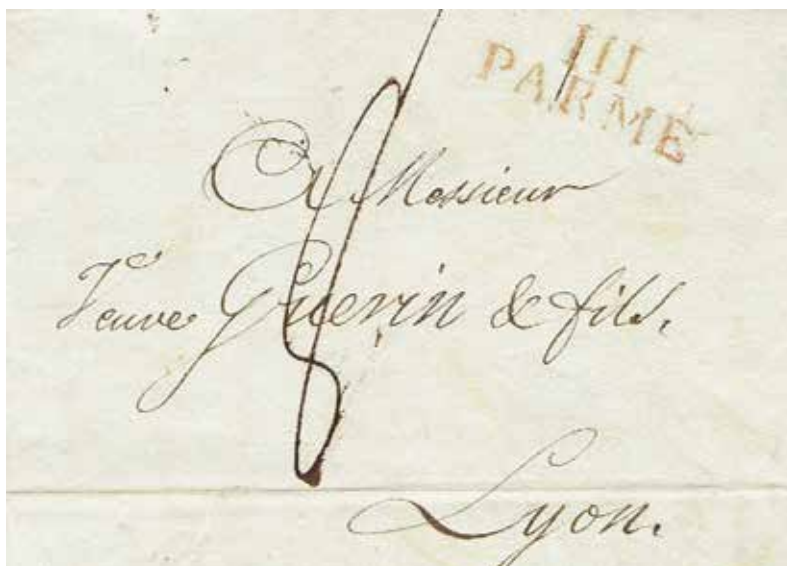
1.2. Les départements du nord

La 21 mai, date proposée par Reinhardt, correspond au retour à Turin de Victor-Emmanuel 1^{er} de Savoie, qui n'avait conservé de son royaume de Sardaigne que ses terres insulaires. Mais les Français avaient déjà quitté la ville depuis le 7 mai (2), comme prévu par la convention du 23 avril. Et le département du Pô, dont Turin était la préfecture, est le dernier quitté par l'administration française. Celle-ci a dû fuir face à la progression des troupes alliées (autrichiennes, essentiellement, et anglaises).



Lettre du préfet du département du Pô (104) pour son confrère du Mont-Blanc. Port de 5 décimes pour un trajet compris entre 201 et 300 kilomètres (Tarif du 24 avril 1806)

Le premier département entièrement libéré le 13 mars fut le TARO (111) qui redeviendra le duché de Parme et de Plaisance. Les sept autres départements du nord (Gênes, Sture, Marengo, Sesia, Montenotte, Doire et Apennins) seront progressivement occupés par les alliés et feront ultérieurement retour au royaume de Sardaigne. C'est à compter de leur occupation que démarre la période dite transitoire au cours de laquelle les marques départementales françaises (intactes ou modifiées) seront employées par défaut.



Lettre du 5 janvier 1813 de Parme à Lyon au tarif de 8 décimes pour une distance entre 501 et 600 kilomètres.

1.3. Les départements du sud

Les départements toscans (Arno, Méditerranée et Ombrone) et ceux pris au pape (Rome et Trasimène) ont suivi un parcours un peu différent.



Lettre en franchise du préfet de l'Ombrone, à Sienne, pour le maire de Monterotondo, dans le même département.

Joachim Murat, roi de Naples et époux de Caroline Bonaparte, combattait encore aux côtés de son beau-frère lors de la bataille des Nations à Leipzig le 19 octobre 1813. Mais le 11 janvier suivant, Naples signe un traité d'alliance avec l'Autriche de l'empereur François 1^{er} (le beau-père de Napoléon) par lequel il met à sa disposition 30.000 hommes pour combattre la France. En échange, Murat se voit garantir la souveraineté sur tout ce qu'il possède en Italie. Les semaines précédant cette alliance, l'armée napolitaine avait fait mouvement vers le nord. Progressivement, les Napolitains vont remplacer l'administration française. Pendant la période dite « administration Murat », les marques françaises vont rester en vigueur.

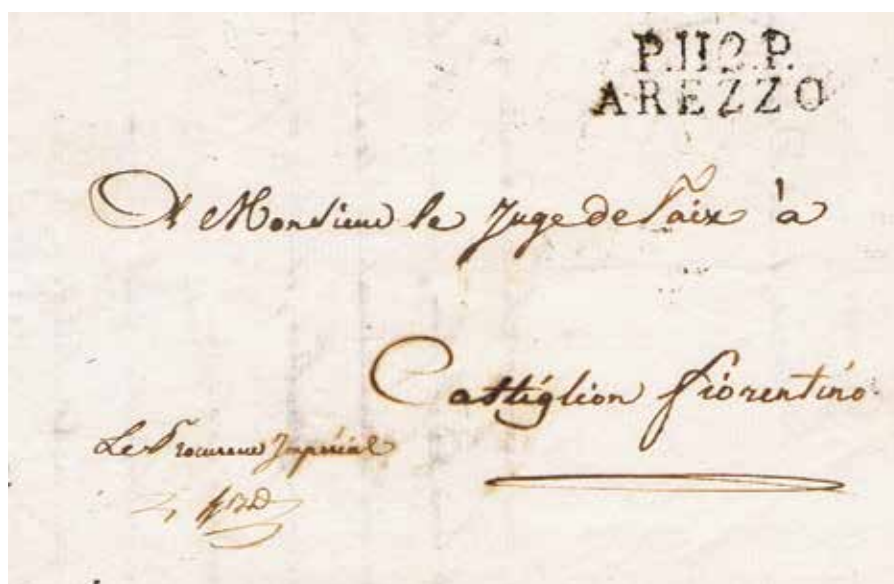
Se méfiant des ambitions de ce dernier, les alliés autrichiens et britanniques vont profiter de l'abdication de Napoléon pour faire reculer le roi de Naples vers son royaume. Ils vont le forcer à leur abandonner la Toscane et à rétablir l'autorité du pape sur les Etats Pontificaux à partir du 15 mai.



Lettre en franchise du comte Borgia, chevalier de la Légion d'honneur, au maire de Terracina dans le département de Rome (au début de l'annexion, département du Tibre)

2. AREZZO : au plus tôt, au mieux

Arezzo fait partie du département de l'Arno, dont la préfecture est Florence, depuis mai 1808.



Lettre en port payé du 21 décembre 1809 à destination de Castiglione Fiorentino.

L'administration Murat prend les rênes le 3 février 1814 jusqu'à la restauration du Grand-Duché impérial de Toscane le 15 mai suivant. Dans son ouvrage, Ohnmeiss² indique par bureau et par marque les dates extrêmes qu'il a relevées sur le courrier (à l'exclusion des

marques sur les documents internes aux bureaux de postes). Pour le port payé, il note le 15 mai comme dernier jour du P112P AREZZO et le 19 mai pour la même marque dont le numéro de département a été ôté.



La lettre présentée ci-dessus est datée du 16 mai 1814. Elle est expédiée par le procureur impérial (sic) près le tribunal de première instance d'Arezzo. Comme il s'agit d'un document administratif, on peut penser qu'il a été posté le jour-même – un lundi – et que le numéro de département a été ôté dès le premier jour.

En observant le dessus du document, on remarque qu'une bande de papier a été découpée pour éliminer l'aigle impérial. On retrouve seulement le bas du cercle de l'emblème au-dessus de la fin du mot « Procuratore ». Il ne restera plus qu'à faire imprimer du nouveau papier à en-tête pour éliminer toute trace de la présence française.

3. LANZO : chi va piano va sano

L'arrivée des nouvelles marques postales n'entraîne pas toujours la disparition des anciennes. Mais habituellement, ces dernières sont assez rapidement abandonnées. Dans le cas qui nous occupe, les statistiques montrent que ce sont principalement les marques de port payé (avec ou sans numéro de département) qui ont survécu. De plus, on constate qu'elles ont subsisté plus longtemps dans les petits bureaux.

Ainsi, le bureau de Lanzo (30 km au nord-ouest de Turin) a conservé sa marque de port payé AVEC NUMERO jusqu'en 1850.



Lettre en port payé de Lanzo vers Turin sur laquelle la marque départementale voisine avec le double cercle sarde daté du 22 août 1850.

Il faut dire qu'il s'agit d'un village (moins de 6000 habitants aujourd'hui) situé dans une région francophile, au pied des Alpes (altitude 525 M). L'autre versant de la montagne à laquelle Lanzo est adossée se trouve en France et la province (bilingue) du Val d'Aoste ne se situe qu'à une trentaine de kilomètres à vol d'oiseau.

Ohmeiss relève une dernière occurrence le 15 septembre 1850. On peut sans grand risque supposer qu'elle a été employée jusqu'à la fin de cette année et peut-être un peu au-delà. En effet, le royaume de Sardaigne émet ses premiers timbres au 1^{er} janvier 1851 et, à partir du moment où l'on a fourni ceux-ci au bureau de Lanzo, la griffe de port payé n'a plus de raison d'être pour le courrier en service intérieur. Pour le courrier en service international, des marques spécifiques sont prévues par les conventions bilatérales.

1. « Départements conquis 1792 – 1815 », Albert REINHARDT, Peter Feuser Verlag, 1989.
2. La plupart des dates citées sont celles renseignées dans « Metodi e Bolli postali napoleonici dei Dipartimenti francesi d'Italia », Edoardo OHMEISS, Paolo Vaccari Editore, 1989.